



## Conseil d'administration

\* \* \*

\*

Procès-verbal de la séance du 29 septembre 2020

\* \* \*

\*

## ETAIENT PRESENTS

MME ABOUCAYA	Représentant le personnel du Parc national
M. BERNARDI	Représentant la commune de Hyères
MME BILL	Représentant la commune de La Garde
M. BRUNEL	Représentant la commune de Hyères
M. BRUNO	Maire de la commune de Ramatuelle
MME CANANZI	Personnalité compétente en matière d'activités commerciales ou artisanales, 2 <sup>ème</sup> vice-présidente du conseil d'administration
M. CARRASSAN	Représentant la commune de Hyères
M. CREUSEFOND	Résident permanent sur l'île de Porquerolles
MME DELAYGUES	Adjointe spéciale de l'île de Porquerolles
M. DE CABARRUS	Propriétaire sur l'île de Port-Cros
M.DE MARCO	Personnalité à compétence nationale ou représentant des organismes à compétence nationale sur proposition du ministre chargé de la protection de la nature
M. DUBOIS	Représentant le Vice-Amiral, Préfet Maritime de la Méditerranée
M. GINEFRI	Représentant le Contre Amiral, adjoint territorial au commandant d'arrondissement maritime de Méditerranée
M. GIRAN	Maire de la commune de Hyères
MME HIVERT	Suppléante du Maire de La Croix Valmer
MME HURAUT	Représentant la commune de La Croix Valmer
M. JOBERT	Maire de la commune de La Croix Valmer (à l'ouverture)
M. LEFEBVRE	Représentant le Directeur départemental des territoires et de la mer du Var
MME LESIEUR	Représentant le Directeur académique du Var
MME MANZONI	Suppléante du représentant la commune de Ramatuelle, M. FRESIA
M. MARTIN	Président du Conseil scientifique du Parc national de Port-Cros
MME MOIGN	Représentant le Directeur départemental des finances publiques du Var
M. MOLINERO	Représentant de la pêche maritime et des élevages marins
M. MONDIELLI	Personnalité à compétence nationale ou représentant des organismes à compétence nationale sur proposition du ministre chargé de la protection de la nature
MME MONFORT	Conseillère municipale déléguée au Maire de la ville de Hyères, présidente du conseil d'administration
M. MOTTA	Représentant le Directeur interrégional de la mer Méditerranée
MME OCCHIPINTI	Adjointe spéciale de l'île de Port-Cros
MME PEGUIN	Représentant la directrice du Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres
MME SANSONE	Représentant le Secrétaire général de la Préfecture du Var
M. STASSINOS	Maire de la commune du Pradet

## **ASSISTAIENT EGALEMENT A LA SEANCE**

M. BROYER	Suppléant du représentant de la commune de La Garde, MME BILL
M. DUNCOMBE	Parc national – Directeur
M. JACOB	Représentant le Préfet du Var, Commissaire du Gouvernement
M. LARDÉ	Parc national – Secrétaire général
MME LOCHON-MENSEAU	Conservatrice du Conservatoire botanique national méditerranéen de Porquerolles
MME ROUX	TPM – Responsable du Service Programmes territoriaux contractualisés
M. VICTOR	Parc national - Directeur adjoint

## ETAIENT EXCUSES

MME ARNOULD	Conseillère départementale du Var
MME BELLAN-SANTINI	Personnalité à compétence nationale ou représentant des organismes à compétence nationale sur proposition du CNPN, <i>pouvoir à M. Martin</i>
M. CAPOULADE	Adjoint spécial de l'île du Levant
M. DAGUES	Contrôleur financier régional
M. DELI	Représentant des sports de nature
MME DOS REIS	Agent comptable du Parc national de Port-Cros
M. VINCENT	Vice-Président de la Métropole Toulon Provence Méditerranée
MME FONTENOY	Conseillère régionale Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur, 1 <sup>ère</sup> vice-présidente du conseil d'administration
M. KABOUCHE	Représentant une association de protection de l'environnement, <i>pouvoir à M. Mondielli</i>
M. MADDALONE	Directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi
M. MASSON	Représentant la commune de La Garde
M. MAURY	Représentant une association de protection de l'environnement
MME TOURASSE	Directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
M. VACHE	Représentant la Chambre d'agriculture du Var
MME VANPEENE	Personnalité à compétence nationale ou représentant des organismes à compétence nationale sur proposition du CNPN
MME VERNEYRE	Responsable de l'antenne Méditerranée de l'Office français pour la biodiversité

**La présidente** ouvre la séance à 14:10. Elle salue les administrateurs et se dit ravie de les retrouver après les péripéties des derniers mois liées à la crise sanitaire et aux élections municipales. La situation est aujourd'hui plus apaisée. Elle tient à remercier monsieur le Maire de La Croix Valmer pour l'accueil de ce Conseil d'administration dans sa commune et lui donne la parole.

**M. Jobert** indique que la commune de la Croix Valmer souhaite être très active dans le mariage volontaire avec le Parc national de Port-Cros qu'elle a acté il y a cinq ans lors de son adhésion. Dans ce cadre, il est normal d'accueillir régulièrement les administrateurs pour leur conseil d'administration. Habituellement, les membres étaient accueillis à la salle Diamant, qui est une belle salle mais un peu sous-dimensionnée au regard du respect des mesures de distanciations sociales. Il invite donc les membres à être vigilants aux distances et au risque de contamination et exprime son regret de ne pouvoir participer au débat qui va avoir lieu. Sa suppléante **Mme Julie HIVERT** va le remplacer. Il remercie les administrateurs pour leur présence et leur souhaite une belle après-midi studieuse.

**La présidente** indique que le quorum est atteint, le Conseil d'administration peut donc valablement délibérer sur l'ensemble des dossiers inscrits à l'ordre du jour.

**La présidente** remercie **M. Jobert** et salue la présence du Secrétaire général de la Préfecture du Var, **M. Serge JACOB** qui représente le nouveau Préfet du Var M. Evence RICHARD et de **Mme Anne SANSONE** qui représente le Secrétaire général de la Préfecture du Var, **M. Serge JACOB** ; du Préfet maritime représenté par **M. Dominique DUBOIS** ; du Maire de La Croix Valmer **M. Bernard JOBERT** ; du Maire de Hyères **M. Jean-Pierre GIRAN** ; du Maire du Pradet **M. Hervé STASSINOS** ; du Maire de Ramatuelle **M. Roland BRUNO** ; de la mairie de La Garde représentée par **Mme Hélène BILL**, adjointe au maire. **La présidente** remercie également le Commissaire de la Police nationale de Hyères **M. Dominique NIVAGGIOLI**, et le directeur de la sécurité de la mairie de Hyères **M. Francis WEBER** pour leur présence à cette réunion puisqu'un sujet important relatif aux services publics de sécurité sera abordé ultérieurement.

**La présidente** présente les excuses de la Métropole Toulon Provence Méditerranée représentée par **M. Gilles VINCENT** ; du Conseil régional de la Région Sud représenté par **Mme Maud FONTENOY** ; du Conseil départemental du Var représenté par **Mme Patricia ARNOULD** ; du Maire de La Garde, **M. Jean-Louis MASSON** ; du directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi, **M. Patrick MADDALONE** ; de la directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement, **Mme Corinne TOURASSE** ; de **M. Benjamin KABOUCHE** (LPO) qui a donné pouvoir à **M. Philippe MONDIELLI** ; de **Mme Denise BELLAN-SANTINI** (Centre d'océanologie de Marseille) qui a donné pouvoir à **M. Gilles MARTIN** ; de **M. Marc MAURY** (CEN PACA) ; de **Mme Sylvie VANPEENE** (INRAE) ; de **M. Philippe VACHE** (Chambre d'agriculture du Var) ; de **Mme Laure VERNEYRE** (OFB).

En préambule de la réunion, **la présidente** évoque la nouvelle composition du Conseil d'administration suite aux élections municipales :

- La Garde : **M. Jean-Louis MASSON** en est le nouveau maire, le second élu titulaire est **Mme Hélène BILL**. Son suppléant **M. Gilles BROYER**<sup>1</sup> est présent aujourd'hui.
- Hyères : **M. Jean-Pierre GIRAN** demeure maire, tout comme **M. François CARRASSAN** en qualité d'adjoint au maire. Mme Edith AUDIBERT a été remplacée par **M. Jean-Luc BRUNEL**. **M. Philippe BERNARDI** est également un nouvel élu en qualité de nouveau conseiller municipal. Il est actuellement toujours président du CESC. En raison de son nouveau mandat, il se verra obligé de présenter sa démission lors de la prochaine réunion plénière du CESC du 8 octobre, qui permettra d'élire un nouveau président. L'adjointe spéciale de Porquerolles est désormais **Mme Anaïs DELAYGUES** et, l'adjointe spéciale de Port-Cros, **Mme Nathalie OCCHIPINTI**.
- La Croix Valmer : le maire **M. Bernard JOBERT** demeure maire. En revanche, sa suppléante est désormais **Mme Julie HIVERT**, présente aujourd'hui. **Mme Catherine HURAUT** demeure

---

1 Une modification sera apportée pour les prochains conseils d'administration. M. BROYER sera le suppléant de M. Jean-Louis MASSON.

- le second élu titulaire en qualité d'adjointe au maire.
- Ramatuelle : **M. Roland BRUNO** demeure maire. En revanche le second élu titulaire est désormais **M. Jean-Pierre FRESIA**, absent aujourd'hui mais représentée par sa suppléante, **Mme Sandra MANZONI**.
  - Le Pradet : **M. Hervé STASSINOS** demeure maire. Une délibération du prochain Conseil municipal du Pradet est attendue pour désigner un second élu titulaire qui devrait être **M. Christian GARNIER**, qui ne peut avoir aujourd'hui qu'une voix consultative.

Egalement dans les autres changements à noter :

- Le nouveau Préfet du Var est **M. Evence RICHARD**.
- Le nouveau Contre-amiral est **M. Alban LAPOINTE**.
- Le nouveau contrôleur budgétaire régional est **M. Jean-François DAGUES**.

**La présidente** informe que le mandat de ce nouveau Conseil d'administration court jusqu'au 8 février 2022.

**La présidente** souhaite transmettre une information aux administrateurs avant d'entamer l'ordre du jour avec l'approbation du procès-verbal. Il ne s'agit pas de débattre du sujet car cela risquerait d'être long car il nécessite de prendre le temps de la réflexion. L'année dernière, les administrateurs s'étaient « battus » pour maintenir des emplois au Parc national et avaient réussi à obtenir ce maintien. Or, de nouvelles annonces ont été récemment émises concernant la réduction du plafond d'emplois avec une baisse prévue de 13 équivalent temps plein en 2021 à répartir sur les dix Parcs nationaux français. Il y a fort à penser que ce ne sont pas dix Parcs nationaux français qui contribueront à cette réduction, mais cinq établissements dont celui de Port-Cros. La suppression de 3 ETP est prévue dans le cadre de la réduction globale des effectifs de l'État et la suppression des 10 autres ETP permettra la création du nouveau Parc national des Forêts. S'il est appréciable qu'un onzième Parc national soit créé, il faut que cela le soit à budget constant et emplois constants pour les 10 parcs pré-existants. L'année dernière, le maintien des emplois avait été acté mais aujourd'hui cette décision est de nouveau sur la sellette. La réduction va être examinée dans le projet de loi de finances par le Parlement cet automne et sera applicable dès 2021.

**La présidente** précise qu'elle et la direction du Parc national ont déjà commencé à réfléchir aux actions qui pourraient être mises en place pour essayer de faire abandonner ce projet. L'anniversaire des 50 ans du Parc national des Cévennes a eu lieu il y a quelques jours durant lequel était présent le directeur de l'Eau et de la Biodiversité du ministère. Le représentant des présidents des Parcs nationaux M. Laurent Grandsimon, a fermement manifesté son mécontentement, comme ce qui avait été convenu au préalable avec les autres présidents. Les présidents de Parcs nationaux sont extrêmement en colère et ce projet sera bien plus contesté encore que par rapport à l'année dernière.

**La présidente** indique qu'il y a déjà quelques idées d'actions à mettre en œuvre car il y a peu de chance d'enrayer cette hémorragie. Une des idées envisagées serait de supprimer des activités. Cela pourrait se traduire en particulier par la non-réouverture de la ZMEL, qui, bien qu'elle permette de percevoir 70 000€, nécessite néanmoins deux emplois. La piste de fermeture des plages est également à l'étude. En effet, quand la préfecture émet un arrêté d'interdiction de pénétration dans les massifs, il faut que les agents du Parc national maintiennent une surveillance sur les chemins pour que l'accès aux plages puisse être possible. Il serait alors envisagé de fermer toutes les plages, ce qui rendrait la situation très problématique.

**La présidente** pense que la réussite de ce bras de fer passera davantage par le territoire que par les parlementaires. Si les actions proposées ne fonctionnent pas à contrer le projet, le territoire en sera pénalisé. Elle propose aux administrateurs de lui faire remonter ainsi qu'à la direction du Parc national leurs idées sur ce sujet. Elle tient à dire qu'il y a beaucoup de déception vis-à-vis de cette décision car c'est un désengagement de l'État. On entend en permanence des discours favorables à la biodiversité et aux aires protégées mais en contrepartie, des emplois sont supprimés. Elle demande si un membre souhaite réagir sur cette annonce de baisse, en particulier les maires.

**M. Giran** répond que cette situation ne le surprend pas puisque le « règlement du cas » des Parcs nationaux a été inscrit dans la loi lorsque l'Agence française pour la biodiversité a été créée, c'est donc une logique. Il croit savoir qu'il y a actuellement au Parlement une discussion au sujet d'une proposition de loi qui a vocation à monter en puissance, sur les problèmes d'hyperfréquentation des

sites remarquables et notamment du Parc national de Port-Cros. D'après ce qu'il a pu en comprendre, le cœur de la proposition de loi repose sur l'augmentation des pouvoirs de police du maire. Mais ce n'est pas cela qui est important, ce dont il y a besoin ce sont des personnes pour les faire appliquer. En d'autres termes, s'il n'y a pas plus de capacité à obtenir des policiers municipaux, des policiers nationaux, cela ne sert à rien d'autoriser le maire à disposer des pleins pouvoirs pour sévir. De la même façon, c'est une difficulté s'il y a moins d'agents du Parc national sur le terrain. Une fois encore et de façon tout à fait synchronisée, la contradiction est organisée. **M. Giran** pense que cette proposition de loi, reprise par La République en Marche sur la bonne idée d'accroître les pouvoirs de police du maire dans ces zones est contradictoire. S'il n'y a pas les moyens pour faire appliquer cette éventuelle compétence supplémentaire, il n'en voit pas l'intérêt. Il estime qu'il faut savoir dans quelle direction aller, d'autant plus que le Parc national de Port-Cros étant un parc fréquenté par le plus haut niveau de l'État, on pourrait espérer une analyse prospective des besoins.

**La présidente** remercie **M. Giran**.

### **I. Approbation du procès-verbal du Conseil d'administration du 5 mars 2020.**

**La présidente** demande aux administrateurs s'ils ont des réflexions à apporter sur ce procès-verbal.

En l'absence de remarques, **le procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration du 5 mars 2020 est adopté à l'unanimité.**

### **III. Dossiers d'actualité du Parc national de Port-Cros pour information :**

#### **1. Situation des services publics à Port-Cros (pompiers, police).**

**La présidente** informe qu'en transition de ce qu'elle a annoncé antérieurement, ce point d'actualité normalement prévu pour la fin de la séance est remonté maintenant car elle souhaiterait que ce sujet soit débattu en présence du Secrétaire général de la Préfecture du Var, du maire d'Hyères, du Commissaire de la police nationale de Hyères et du Directeur de la sécurité de la mairie de Hyères. Ils devront en effet s'absenter ultérieurement. Elle ajoute que **le directeur adjoint** M. Victor va faire un résumé de cette situation, qui vient en plus mobiliser des emplois du Parc national. Cela sera donc certainement davantage problématique la saison prochaine par rapport à cette année. Elle passe la parole au **directeur adjoint**.

**Le directeur adjoint** remercie **la présidente**. Les propos de **M. Giran** font effectivement bien la transition. Le constat que fait aujourd'hui le Parc national et sur lequel un débat en Conseil d'administration semble nécessaire est le suivant : suite à des événements un peu particuliers qui se sont déroulés à Port-Cros notamment cet été, les agents du Parc national ont aujourd'hui l'impression qu'ils se retrouvent avec un report, de fait, de certaines missions qui ne sont pas les leurs. Dans la note qui a été transmise aux administrateurs, un événement est relaté tout particulièrement. Suite à la fréquentation un peu spéciale cette année, les agents du Parc national se sont retrouvés en présence d'un fusil à pompe posé en évidence sur un bateau, qui pendant pratiquement deux heures a fixé l'attention des gardes. Les agents ont appelé la police municipale au Levant, la police nationale à Hyères, mais pendant tout ce temps, les gardes ne savaient pas à quoi était destinée cette arme et quelle procédure fallait-il mettre en œuvre. Les agents se sont sentis un peu esseulés, c'est un fait. L'idée est d'en discuter ensemble et de savoir s'il y a des procédures déjà existantes face à ce type de « menace », quels sont les éléments de réponse que le Parc national peut apporter face à une telle situation. C'est le premier point que souhaitait évoquer **le directeur adjoint**.

Le deuxième concerne les incivilités, qui, il en a conscience, ne se sont pas déroulées uniquement au Parc national. Cet été a été marqué à plusieurs reprises par des rixes qui ont éclaté et qui, en général, se sont calmées parce qu'un agent ou un habitant (les agents sont aussi habitants) s'interposaient. Pour l'instant, c'est de cette manière que les conflits sont résolus, ce qui est une chance, mais combien de temps cela va-t-il durer ? Ne risque-t-on pas un jour d'avoir des problèmes plus graves ? Enfin le troisième point concerne les pompiers. Leur présence est forte lors de la saison, notamment

lors des fermetures des massifs, mais elle s'achève dès le 6 septembre. C'est-à-dire qu'à partir du 6 septembre, les pompiers ont quitté l'île alors que la fréquentation n'était pas du tout en baisse. Le Parc national avait demandé à ce que soit prolongé leur présence, mais plusieurs paramètres les obligent à partir. Il faut donc savoir que dès lors, la totalité des interventions de « bobologie », mais pas seulement, sont là encore assumés par les agents du Parc national, alors même qu'ils n'ont qu'une formation en premiers secours. La question que souhaite porter la **présidente** et la direction du Parc national devant les administrateurs aujourd'hui est de savoir comment faire ensemble pour trouver des solutions face à ces problématiques. En effet, le phénomène de judiciarisation est de plus en plus fort, et le Parc national a de la chance que personne n'ait porté plainte pour le moment. Il n'est pas question de chercher les responsabilités des uns ou des autres, ni de se renvoyer des questions de compétences mais bien de trouver des solutions.

Les touristes qui viennent au sein du parc national ne savent absolument rien de cette situation. Ils pensent probablement être sur le même niveau de sécurité qu'ailleurs ce qui n'est vraisemblablement pas le cas. Ils pensent peut-être que s'ils se foulent la cheville quelque part à Port-Cros, une personne pourra venir les aider au plus vite, ce qui n'est pas le cas à partir du 6 septembre, pour cette année 2020 du moins. Aujourd'hui, une épée de Damoclès est au-dessus du Parc national car il assume ces missions, avec finalement de plus en plus de difficultés à recruter. Les agents du Parc national ont du mal maintenant à supporter cette pression, puisqu'à partir du 6 septembre, ils doivent se dire qu'ils deviennent pompiers et policiers. Sauf que s'il y a un événement grave, que doit-on attendre d'eux ? **Le directeur adjoint** conclut en disant qu'il pose cette problématique, certes, de façon un peu brutale aujourd'hui mais qu'il est important d'en débattre. Tout le monde est partenaire sur ce sujet pour trouver des solutions afin de remédier à cette situation.

**La présidente** remercie **le directeur adjoint** et rajoute que le Parc national assume ces missions par défaut mais qu'il ne souhaite plus le faire. Il y a trop de risques à tous les niveaux à les réaliser. Les agents les assurent car ce sont les seuls à être encore sur place. Le Parc national souhaite arrêter cette prise de risques par des agents qui sont ainsi à la fois pompiers, infirmiers, anti-terroristes. Elle cite en exemple des agents qui sont intervenus sur une situation ne relevant pas de la « bobologie », car la personne en question est décédée dans les bras de l'agent. Cette situation est insupportable. L'agent ne savait pas faire un massage cardiaque mais parce que simplement il n'a pas la formation pour. Son épouse n'a pas porté plainte, elle l'aurait peut-être pu. Le Parc national souhaite que cesse cette situation parce que d'une part les visiteurs ne sont absolument pas en sécurité, et qu'elle génère une insécurité au niveau des agents d'autre part.

La question posée aujourd'hui est de dire comment peut-on faire, à partir du moment où les agents de Port-Cros ne souhaitent plus endosser ce rôle par défaut, pallier le manque des services publics et des services régaliens. **La présidente** revient sur l'épisode du fusil et précise que cette situation a été assez catastrophique pour les agents, car pendant deux heures, l'agent s'est demandé s'il était en face d'un attentat ou pas. L'agent a du lui-même, seul, récupérer le fusil ce qui a permis de constater qu'il s'agissait d'un jouet ou plutôt d'une arme factice. Comment a-t-on pu laisser seuls pendant deux heures les agents qui durant ce temps ont pensé que cela représentait une menace grave par rapport à la population et qui avaient de bonnes raisons de le penser. Cette situation a été un peu la goutte d'eau qui a fait déborder le vase. **La présidente** passe la parole à **M. de Cabarrus**.

**M. de Cabarrus** souhaite savoir qui décide de la date d'affectation des pompiers à Port-Cros.

**La présidente** répond qu'elle souhaite que s'expriment au préalable le Commissaire et le Directeur de la sécurité sur la question soulevée précédemment.

**M. Nivaggioli** prend la parole en précisant que **M. Werber** complétera ces propos. Il informe qu'il est Commissaire chef de la police de Hyères, police d'État. Il souligne qu'en ce qui concerne l'incident du fusil, il s'est entretenu précédemment avec **le directeur adjoint** pour lui expliquer les procédures. En réalité, depuis la tuerie qui avait eu lieu en Scandinavie sur une île, la police française avait participé au RETEX, retour d'expériences qui avait été réalisé pour en tirer un certain nombre d'enseignements. Pour en venir directement au sujet, il indique que la réponse policière est directement proportionnelle à la situation qui est constatée à un instant T. En l'espèce, il s'agissait

d'un des agents du Parc national qui a constaté la présence de ce qui avait l'air d'être un fusil à pompe, donc une arme qui était posée apparente sur un bateau, c'est-à-dire sur une propriété privée. Un appel téléphonique a été émis auprès de la police municipale, puis au centre 17 de la police d'État. Sachant que comme il n'y a pas de présence policière permanente à Port-Cros, le temps de faire venir un bateau, de l'appareiller, de préparer un équipage, la manœuvre a duré entre 1h30 et 2h. Ceci étant, sur une situation dangereuse c'est-à-dire où effectivement un individu va tirer avec une arme de type terrorisme, la police nationale bénéficie d'un hélicoptère qui met environ cinq minutes pour se poser dans la cour du commissariat, afin de récupérer du personnel et les transporter sur l'île. En réalité, la réponse que le Parc national a reçu est une réponse qui correspond à la situation constatée, c'est-à-dire ce qui a l'air d'être une arme apparente posée sur un bateau.

**M. Nivaggioli** est conscient que ce qu'évoque **le directeur adjoint** est plutôt une expression de besoin qui nécessiterait de la part du ministère de l'Intérieur, d'avoir des forces permanentes non pas sur une île, mais sur les trois îles. Il faut néanmoins prendre en compte que cette année a été très particulière, puisque qu'à cause de la crise sanitaire liée à la Covid-19, il a été constaté la venue de populations auxquelles le territoire n'était pas habitué. Bon nombre de personnes qui en principe partent à l'étranger se sont retrouvées en France cet été. Le public a été compliqué et difficile et il confirme le nombre de bagarres inhabituelles, ce à quoi les équipes ne sont pas confrontées habituellement. Par ailleurs, il cite en exemple le nombre de plaintes prises sur Porquerolles l'année dernière puisqu'il n'y a pas d'implantations permanentes de police d'État sur les autres îles. Seulement sept plaintes ont été déposées. La question qui se pose est de se demander quels sont les moyens à allouer dans un endroit où l'on a sept plaintes.

Il tient à souligner qu'il ne prétend pas qu'il n'y a pas de problème à Porquerolles puisque pour preuve, la police municipale, est présente en journée sur deux îles, et la police d'État présente la nuit sur Porquerolles car ils sont sur place en permanence. Il ne faut pas oublier non plus la vedette maritime de l'unité nautique de la police qui navigue entre les différentes îles du Var et qui à un certain moment est présente sur les îles d'Or comme d'ailleurs la gendarmerie maritime qui également fait des pauses sur ces îles. La question est donc la suivante : quels sont les moyens à allouer à la sécurité à un endroit où la population va être ponctuelle ? **M. Nivaggioli** a bien compris la situation et confirme que personne ne demande aux agents du Parc national de se substituer à des agents de l'État, ou en tout cas à des agents de services de sécurité. Ils n'en ont en effet tout simplement pas les prérogatives, et ils ne sont pas armés. Cela étant il tient à souligner qu'une île, par essence, est entourée d'eau, il faut donc un temps matériel pour agir s'il n'y a pas d'agents implantés sur place en permanence. Des agents sont présents mais pas en continu. Il tient à préciser qu'un important effort budgétaire a été réalisé pour cet été. Il conclut en disant que les administrateurs doivent être assurés que des exercices ont eu lieu et que si d'aventure il y avait une intervention réellement dangereuse de type individu avec une arme à feu qui tire sur la population, l'intervention de police ne se ferait pas dans un délai de deux heures mais plutôt dans un délai de l'ordre de quinze minutes. Il laisse la parole à la police municipale.

**M. Werber** salue les administrateurs et se dit un peu surpris de la situation dégradée que ressent le Parc national, mais certainement à juste titre. En effet, à la demande du maire, la police municipale reste quand même très accessible et essaie d'être la plus présente possible tout du moins à chaque fois que le Parc national en fait la demande. Il précise que les équipes sont tributaires de la météo et qu'elles possèdent un petit bateau mais qu'elles ont, elles aussi, quelques difficultés. Cela étant, la police municipale a été présente à de nombreuses reprises en journée et en soirée sur l'île de Port-Cros. Il est vrai qu'elle n'y est pas présente comme sur l'île du Levant ou de Porquerolles, puisqu'il y a un effectif à demeure sur Porquerolles. Cette situation s'explique par le fait que la population est plus importante et qu'un travail en journée doit être assuré. Il en va de même sur l'île du Levant, car il y a de multiples dégradations et plaintes. **M. Werber** avait le sentiment que sur Port-Cros, les agents du Parc national en tenue représentaient une certaine autorité et que jusqu'alors il n'y avait pas de problématiques majeures. Il entend les propos qui ont été évoqués aujourd'hui et note que la police municipale doit faire des efforts, mais néanmoins avec des moyens qui sont les leur. Il est important de prendre en compte le temps de transport, lorsque les agents doivent partir de Porquerolles ou du Levant. Un bateau supplémentaire sera certainement nécessaire. **M. Werber** estime qu'il y a des solutions à mettre en place, peut-être notamment via un partenariat avec le Parc national. En effet,

l'établissement possède de plus grands bateaux que la police municipale. Si une urgence devait survenir, les agents du Parc national pourraient par exemple venir récupérer des agents de la police municipale à un point donné. Des protocoles peuvent être trouvés pour travailler ensemble. Il émet une réflexion dont il a déjà fait part à **la présidente**, et qui risque peut-être d'en faire bondir certains. Puisqu'il est question de terrorisme, de sûreté, de sécurité, les agents du Parc national qui représentent donc l'État, pourraient très bien être armés ce qui permettrait de patienter en toute sécurité pour eux et pour la population de l'île, en attendant que les équipes de police nationale débarquent.

**Le directeur** répond que les agents du Parc national sont des agents qui sont commissionnés et assermentés. Ils le sont en tant qu'inspecteurs de l'environnement et ce, pour effectuer la constatation d'un certain nombre d'infractions au Code de l'environnement. Ils ne sont donc absolument pas armés et formés pour le maintien de la sécurité publique. Actuellement, **le directeur** croit savoir que leur arme relève de la quatrième catégorie et se limite donc à des bâtons qui permettent d'interpeller les personnes en infraction. **Le directeur** souligne qu'ajouter à ces agents une formation pour le maintien de la sécurité publique n'est absolument pas envisageable. L'établissement a déjà énormément de difficultés à recruter des agents à Port-Cros qui acceptent des conditions de travail sur une île éloignée. Si en hiver la situation se passe relativement bien parce que la population est apaisée, cela fait plusieurs années qu'il est constaté durant l'été une agressivité croissante, une tension croissante au niveau du village de Port-Cros. Les agents se sentent extrêmement isolés et démunis par rapport aux possibilités d'interventions.

Le Parc national a travaillé avec **M. Nivaggioli** pour qu'à Porquerolles cet été, la police nationale puisse bénéficier d'hébergements. **Le directeur** s'interroge sur la possibilité d'une mutualisation entre les îles et du fait que les agents basés à Porquerolles puissent avoir des possibilités d'intervention sur Port-Cros, ce qui est beaucoup plus proche que le continent. Il se joint à la suggestion de **M. Werber** sur la possibilité de partenariat. Il pourrait être envisagé de signer une convention sur la mise à disposition de moyens nautiques si la police municipale ne dispose pas de moyens nautiques correspondants. Le Parc national lui-même est amené à mutualiser les moyens compte tenu des difficultés particulières inhérentes à ces îles. Une unité territoriale a été créée où les agents de Port-Cros et de Porquerolles travaillent ensemble sur la maîtrise d'un certain nombre de situations qui relèvent de leur corps de métier. Ce point à l'ordre du jour de cette réunion sera présenté en détail ultérieurement. **Le directeur** estime qu'il faut peut-être prolonger cette réflexion au niveau des forces de police de l'État présentes à Porquerolles, sachant que le Parc national peut également envisager une mise à disposition d'hébergements de courte durée pour la police nationale pour la saison pendant la période sensible. Il le fait déjà auprès du médecin et auprès d'un certain nombre de services publics qui ont de plus en plus de mal à être présents à Port-Cros. Il s'agit d'une réflexion qu'il faut engager ensemble pour savoir ce qui peut être réalisé pour améliorer cette situation. Il pense également que plusieurs débordements qui ont été observés cet été, dont des incivilités, des bagarres, des phénomènes d'ivresse publique, de bruits, de dérangement nocturne etc, sont liés à l'absence de surveillance et de contrôle chez quelques restaurateurs. Il y a donc un important travail à effectuer sur ce point pour faire en sorte que les activités commerciales de Port-Cros répondent aux normes de la République Française et qu'elles ne répondent pas aux normes d'une république indépendante de Port-Cros.

**M. Nivaggioli** répond que des contrôles ont été effectués auprès des restaurateurs et débits de boissons tout simplement parce qu'il y a eu des réglementations relatives à la crise sanitaire qui ont dues être appliquées. Par ailleurs, il cite un exemple qui date de la veille qui est survenu sur l'île du Levant. Une personne âgée est décédée dans un accident suite à une chute dans les escaliers. Il s'agit donc d'une mort violente. La question qui se pose pour la police nationale est de se demander comment peut-elle se rendre sur l'île du Levant pour aller constater cette situation sachant que la vedette de police ne fonctionne pas en dehors de la saison d'été. **M. Nivaggioli** indique que dans d'autres endroits où il a exercé précédemment où il y avait également des îles, c'était les îliens qui possédaient des bateaux qui venaient chercher la force de police sur le continent. Les policiers montaient à bord du bateau pour venir sur l'île et se faisaient ensuite raccompagner pour le retour. Il tient à alerter qu'en termes d'incivilités, lorsqu'il faut récupérer une personne qui est menottée, il est

difficile de lui faire faire le transfert sur un zodiac en prenant en compte le risque qu'elle puisse sauter à l'eau avec son gilet pare-balle et ses menottes. Cela est faisable quand l'unité maritime est présente à condition qu'elle ne soit pas à l'autre bout du département. Il faut nécessairement qu'elle travaille dans le secteur à ce moment-là. Il faut donc forcément trouver des process.

**La présidente** croit savoir que la police nationale possède un bateau à Toulon, c'est ce que **M. Nivaggioli** lui avait indiqué.

**M. Nivaggioli** confirme cette information mais précise que ce bateau ne fonctionne que l'été c'est-à-dire du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août.

**La présidente** demande à **M. Nivaggioli** pourquoi ce bateau ne fonctionne que sur cette période.

**M. Nivaggioli** répond qu'il faudrait poser cette question à son directeur. La raison est liée aux moyens. Par ailleurs, si ce même bateau se situe à l'autre bout du département au moment où un incident se produit, il peut mettre un certain temps pour venir. Matériellement, la police nationale n'est pas dotée pour le moment d'un bateau particulier. **M. Nivaggioli** revient sur l'accident au Levant et indique que la police nationale devait prendre un bateau de la gendarmerie pour pouvoir récupérer la personne décédée. Le problème d'évacuation du corps et de pompes funèbres s'est donc posé. Finalement, c'est la commune de Hyères qui a subventionné le transport avec un bateau-taxi, car il n'y avait pas de famille. Voici donc un exemple que vit quotidiennement la police nationale et qui s'est déroulé hier.

**Le directeur** indique que tout n'est pas parfait, mais le Parc national entretient des relations régulières avec les forces de police pour une capacité d'intervention de l'État en mer. Des opérations coordonnées ont lieu, certes, pas suffisamment régulières mais qui existent déjà entre la direction de la mer et du littoral, la préfecture maritime, la gendarmerie maritime, qui d'ailleurs est venue régulièrement aussi effectuer des opérations combinées avec le Parc national. Cette mutualisation des forces d'intervention de l'État en mer permet d'assurer une présence qui d'ailleurs a été reprochée par des commerçants de Port-Cros. Ils se demandaient pourquoi une vedette de douanes ou une vedette de la gendarmerie maritime étaient régulièrement stationnée au port, craignant peut-être que cette force d'intervention ne constate des situations irrégulières. Par exemple, les conditions d'application du port du masque à Port-Cros ont été très peu appliquées. **Le directeur** précise qu'il a reçu, tout comme durant d'autres périodes, mais particulièrement cet été, des appels téléphoniques, des messages, des lettres, de plusieurs personnes venant se reposer à Port-Cros et qui se sont plaints de la situation d'incivilités permanentes, d'irrespect d'autrui et d'irrespect des règles minimum de vie sociale. Il estime qu'en tant que territoire du parc national, en tant qu'île et quartier d'une ville prestigieuse, Port-Cros mérite dans les années à venir un renforcement particulier de la présence des forces de sécurité.

L'an passé, la question des pompiers, avait été évoquée devant le Conseil d'administration. **Le directeur** et **la présidente** avait rencontré le directeur départemental et la présidente du SDIS. A la suite de cette rencontre, le Parc national avait envoyé un courrier au Préfet du Var pour signaler les craintes liées au prolongement de saison sur le mois de septembre d'une part, et à l'absence de pompiers volontaires d'autre part. En effet, les agents du Parc national quittaient l'établissement en faisant part de leur stress extrêmement important, régulier et quotidien pour exercer des métiers auxquels ils n'étaient pas voués initialement. Cette situation s'est traduite par une volonté du SDIS d'aider le Parc national par un allongement de la présence des pompiers jusqu'au 6 septembre cette année. L'an dernier, une présence avait été assurée pendant deux week-end successifs du mois de septembre. De plus, il faut bien noter que la saison au mois de septembre bat encore son plein, certes, pas autant qu'au mois d'août, mais il y a encore une présence touristique extrêmement importante. Il faut prendre en compte le risque incendie puisque le territoire est placé sous système de vigilance jusqu'au 20 septembre environ, date fixée par l'arrêté préfectoral de fermeture des massifs. Il faut donc aussi considérer cette modification de la saisonnalité de la fréquentation qui est très intense désormais du 1<sup>er</sup> juillet jusqu'à la troisième semaine septembre.

**La présidente** donne la parole à **Mme Aboucaya**, la représentante du personnel, afin que le Secrétaire général de la Préfecture du Var, **M. Jacob** puisse disposer de tous les éléments avant de prendre la parole.

**Mme Aboucaya** tient à remercier **la présidente** et ses deux directeurs qui ont exposé de façon très précise et nette la dégradation de cette situation sur Port-Cros en particulier. Elle est consciente qu'elle se déroule également dans d'autres endroits. Elle indique que cela fait de nombreuses années que l'on assiste à des situations hallucinantes et effectivement la tendance est à la dérive. **Mme Aboucaya** tient à surenchérir pour réaffirmer que des agents commissionnés pour la protection de l'environnement ont déjà suffisamment de travail à réaliser, un travail pour lequel on compte sur eux, sans qu'ils doivent aller assurer le maintien de l'ordre public. Cela ne fait pas partie de leurs missions. Il n'est déjà pas normal que ces situations se produisent occasionnellement, il n'est donc pas normal qu'elles se déroulent de plus en plus souvent. En tant que représentante du personnel, elle tenait également à remercier les administrateurs qui avaient déjà soutenu le Parc national en termes de pertes d'emplois, car cela va évidemment toujours un peu dans le même sens, et elle les remercie pour ce qu'ils feront à l'avenir.

**La présidente** donne la parole à **M. Jacob**.

**M. Jacob** tient tout d'abord à dire que la note qui se trouve dans le dossier intitulée « Situation des services publics à Port-Cros » est très claire. De plus, il salue également les interventions du Commissaire divisionnaire et du chef de la police municipale, car ils ont fait part de la réalité de leurs cadres d'emplois. Selon lui, deux éléments sont à garder en mémoire pour bien traiter le fond et la méthode. Sur le fond, les intervenants ont mis en exergue deux problématiques qui sont souvent interconnectées, à savoir la sécurité publique, le maintien de la paix sociale d'une part, et la sécurité civile d'autre part. Chacune de ces fonctions fait appel à des acteurs bien identifiés. La sécurité publique relève de la police en zone police, et de la gendarmerie en zone gendarmerie. La sécurité civile, quant à elle correspond aux pompiers ou au SAMU. **M. Jacob** estime qu'il y a un besoin de clarification des responsabilités de chacun. Comme l'a précisé précédemment **le directeur adjoint**, il y a une crainte de judiciarisation. Il cite en exemple des sapeurs pompiers qui portent assistance à des blessés en arrêts cardiaques et qui se font attaquer en justice par ces mêmes blessés parce que si on leur a sauvé la vie, ces rescapés ont malheureusement des séquelles et se retrouvent handicapés. Ce sont des situations complètement schizophréniques, la société est ainsi faite.

Il faut donc absolument que tous les acteurs, les forces de l'ordre, les sapeurs pompiers, les soignants, les agents du Parc national soient parfaitement conscients de leurs prérogatives et de leurs responsabilités. Pour reprendre le cas de la personne décédée dans les bras d'un agent, il sait que l'agent a dû faire vraiment le maximum de ce qui pouvait être réalisé et heureusement car il faut avoir en tête la notion d'assistance à personne en danger. En l'absence d'un sapeur pompier ou d'un fonctionnaire de police, si une personne est témoin d'un incident et d'une mise en danger d'autrui, il ne peut pas laisser l'individu mourir ou risquer sa vie sans bien évidemment risquer la sienne. Ne pas agir et se dire qu'il faut attendre l'arrivée des sapeurs pompiers peut entraîner des poursuites judiciaires pour non-assistance à personne en danger. Il est donc indispensable de connaître les missions de chacun dans cette orchestration extrêmement complexe. **M. Jacob** tient à rendre hommage aux responsables et à l'ensemble des agents du Parc national dans un contexte marqué par une fréquentation voire une surfréquentation des îles. C'est d'ailleurs un sujet de préoccupation du maire d'Hyères et des responsables du Parc national de voir comment la régulation de cette fréquentation va pouvoir s'opérer. Par ailleurs, en tant que citoyennes et citoyens, chacun ne peut que déplorer des comportements de plus en plus déviants de la part de personnes qui viennent sur les îles mais également sur le continent.

Concernant la méthode, **M. Jacob** propose de faire des choix, car il est évident qu'il n'y aura jamais des effectifs en police municipale ou en police nationale qui assureront une permanence physique sur les lieux, de jour comme de nuit. Il faudrait pour cela récupérer des effectifs à d'autres endroits et dégarnir des dispositifs qui seraient encore plus nécessaires ailleurs. Ces choix à décider doivent être éclairés, compris et doivent être discutés. Pour ce faire, le débat peut être réalisé soit dans le cadre d'une réunion du CLSPD, Conseil local de sécurité de prévention de la délinquance, soit dans le cadre

d'une réunion dédiée entre deux Conseils d'administration avec les responsables de la sécurité dont la DDSP (Direction départementale de la sécurité publique) et le Cabinet du Préfet. **M. Jacob** peut également se joindre à cette réunion car ce sont des sujets qui l'intéressent énormément. Cette réunion permettra d'exposer les problématiques capacitaires, les problématiques de responsabilités et de partager les expériences de chacun. **M. Jacob** indique qu'il est très important que la Préfecture puisse bénéficier de remontées d'informations et la note en est une excellente illustration tout comme l'intervention claire du **directeur adjoint**. Cela permet à la Préfecture d'avoir une photographie d'une situation ou d'un bilan de saison afin de pouvoir ensuite jauger ce qui a fonctionné ou pas. C'est ce dont a mentionné précédemment le Commissaire divisionnaire, le retour d'expériences, ou RETEX. Il faut le faire un peu à l'anglo-saxonne. Les anglo-saxons sont très pragmatiques, ils constatent des situations, ils examinent les moyens qui correspondent aux les situations, s'ils sont suffisants ou non, afin de pouvoir émettre des critiques objectives. Il ne faut surtout pas taire les situations qui dysfonctionnent, en revanche, celles qui fonctionnent doivent être reconduites. Les retours d'expériences doivent être successifs. La situation ne pourra jamais être parfaite, c'est pourquoi il évoquait des choix éclairés et expliqués qui permettrait de solutionner en partie la problématique. **M. Jacob** se tient à disposition des administrateurs pour travailler ce sujet, qui est stratégique pour le bon fonctionnement des services qui sont déployés, à la fois sur le continent mais aussi sur les îles. Ensuite, en fonction, les responsables prendront leurs décisions.

**La présidente** remercie **M. Jacob** et pense pouvoir dire que tous les administrateurs seront d'accord pour suivre sa proposition. Elle passe la parole à **M. Giran**.

**M. Giran** se dit très sensible aux interventions qui ont été réalisées par les agents. Ce n'est pas leur métier de faire la police, même si leurs responsabilités est d'accompagner, et d'intervenir en cas de besoin. Il tient à partager notamment auprès de **M. Jacob** le fait que la dérive est globale. Il est tout à fait naturel que l'on constate des difficultés plus importantes sur les îles puisqu'on les constate également sur le continent, les îles étant peuplées de personnes du continent. Bien que la dérive à laquelle chacun assiste soit peut-être plus dangereuse sur une île, il faut bien noter qu'une ville comme Hyères n'est pas composée seulement d'îles telles que Port-Cros, Porquerolles ou le Levant. La questions se pose dans les mêmes termes pour la Presqu'île de Giens et les Salins. Si la voiture de la police municipale est à Giens, il lui faut une demi-heure, trois quart d'heure, ou une heure en été pour se rendre aux Salins. La difficulté réside dans la grande superficie du territoire qui de surcroît possède une dimension insulaire.

Il estime en effet judicieux de réunir la CLSPD, car le procureur assiste à cette réunion et la dimension pénale est utile pour savoir jusqu'où est-il possible d'aller et quelles sont les responsabilités que peuvent assumer les uns et les autres. **M. Giran** croit savoir et en demande confirmation auprès de **M. Jacob**, que certains départements offraient à des jeunes de quartiers difficiles des bons de déplacements ou de présence sur les îles. Il estime cette démarche tout à fait vertueuse car il est un militant de la fréquentation démocratique des îles. Cela étant, si cette démarche est avérée, elle change la donne. Il faut qu'il y ait un accompagnement. Il alerte sur le fait que le chemin le l'Enfer ne doit pas être pavé des meilleures intentions. Quand le responsable du département des Bouches-du-Rhône réalise cette bonne action, il faut que le Var puisse doubler les forces de police en conséquence. Il ne s'agit pas de dire que ces nouveaux visiteurs sont obligatoirement des délinquants, mais ils ont d'autres pratiques, une autre culture, d'autres difficultés. Ils ne sont pas habitués au milieu et on lui a rapporté que cet été à Porquerolles il y a eu des difficultés liées à cette démarche. Il estime que cette question peut être posée dans l'inter-préfectoral dont fait partie **M. Jacob** car cela ne peut que rendre les situations plus délicates.

**M. Jacob** indique que ce qui est important en matière de sécurité c'est d'une part, la compétence. Si on dispose des acteurs compétents que sont la police nationale, la gendarmerie, la police municipale, la police privée, les sapeurs pompiers, la réussite des actions entreprises sera assurée. D'autre part, la lucidité est indispensable. Il faut connaître son terrain, il faut connaître sa population permanente et non permanente sans faire d'ostracisme mais sans faire d'angélisme non plus. La sécurité se doit d'être perfectible et adaptable en permanence. La sécurité qu'il a pratiqué lorsqu'il était sous-préfet d'arrondissement il y a cinq ans n'est plus la même aujourd'hui. De nombreux paramètres et doctrines

évoluent régulièrement. Les acteurs doivent se remettre en question en permanence. **M. Jacob** rejoint les propos de **M. Giran** sur le fait que les agents du Parc national ne doivent pas se transformer en agent de police, ou en gendarme. En revanche, il est souvent évoqué le continuum de sécurité entre différentes catégories d'acteurs de sécurité, qu'il respecte d'ailleurs au plus haut point. Qu'il s'agisse de policiers municipaux, de policiers nationaux ou d'agents de sécurité privée, ils sont respectables et respectés.

**La présidente** remercie **M. Jacob** et passe la parole à **M. de Cabarrus**.

**M. de Cabarrus** demande à ce que soit acté au procès-verbal de ce Conseil d'administration le fait que les administrateurs demandent officiellement aux pompiers de rester à Port-Cros jusqu'à mi-septembre, au moins après le deuxième week-end de septembre. Par ailleurs, il souhaiterait saluer le fait que cette année, un hélicoptère a pu voler de nuit et est intervenu plusieurs fois en vol nocturne, ce qui est véritable progrès en termes de sécurité et il tenait à le souligner.

**La présidente** répond que la demande sera inscrite dans le procès-verbal. Le Parc national souhaite en effet qu'il y ait un allongement de la présence des pompiers mais cette volonté devra être détaillée ultérieurement lors de rencontres qui sont d'ores et déjà prévues en préfecture avec le directeur de cabinet du Préfet. **La présidente** remercie les différents intervenants sur ce débat et indique qu'il était important d'échanger ensemble sur le sujet. Elle les remercie de leur présence, de leurs éclairages et de cette courte intervention malgré un long trajet pour assister à cette réunion. Elle passe la parole à **M. Lardé** pour la poursuite de l'ordre du jour.

## **II. Budget rectificatif n°1 de l'établissement public du Parc national de Port-Cros et du Conservatoire botanique national méditerranéen de Porquerolles.**

**Le secrétaire général** indique qu'avant de présenter les quelques ajustements techniques auxquels le Parc national souhaite procéder, il souhaite remettre en perspectives les grandes lignes du budget du Parc national de Port-Cros pour une meilleure compréhension. Le budget avoisine les 11 000 000€. Ce montant se décompose comme suit : 6 200 000€ proviennent de la contribution des Agences de l'eau qui est versée au Parc national via l'Office français pour la biodiversité et le ministère de la Transition écologique. Les 4 800 000€ restants proviennent principalement des recettes propres de l'établissement et des subventions.

Sur ces 11 000 000€, 6 280 000€ sont consacrés aux dépenses de personnel, soit environ 57 % du budget. Il faut noter que 100 % des contributions des Agences de l'eau et de la charge pour subvention de service public du ministère de la Transition écologique servent à couvrir les dépenses de personnel. Les 4 700 000€ restants se répartissent à 20 % sur les dépenses d'investissement, à environ 22 % sur les dépenses de fonctionnement courant (répond aux charges d'activités, aux charges de structure de l'établissement).

Les personnels sur emplois permanents du Parc national de Port-Cros sont au nombre de 85 et environ 70 autres personnes sont recrutées sur contrat à durée déterminée pour des périodes diverses dans le cadre d'emplois saisonniers, de renforts, d'apprentis et des volontaires du service civique.

Le budget rectificatif qui est présenté aujourd'hui aux administrateurs a été visé par le contrôleur financier il y a quelques jours. Il a pour objectif de procéder à des ajustements au budget initial 2020, que ce Conseil d'administration avait voté le 15 novembre 2019. A l'exception des dépenses de personnels, ces ajustements sont largement liés aux conséquences de la crise sanitaire avec des diminutions de dépenses d'investissement et de fonctionnement, en raison d'études et d'opérations de travaux qui ont été décalées sur 2021. Le budget rectificatif prévoit une réduction des autorisations d'engagement à hauteur de 211 000€ et une augmentation des crédits de paiement à hauteur de 97 000€.

**> Personnel :**

**+185 000€ (dont 12 000€ pour le PNPC et 65 000€ pour le CBNMED)**

Le budget initial 2020 avait été précautionneusement établi sur la réduction d'un ETP (équivalent temps plein), et d'un ETPT, (équivalent temps plein travaillé). Or, à la suite des différents mouvements et protestations qui ont eu lieu, le Parc national a pu conserver ces moyens humains et le schéma d'emplois a pu être rétabli à hauteur de 84,5 ETP et à hauteur de 90,20 ETPT. De la même façon, le Parc national comptait 15,41 ETPT en hors plafond, et ce quota a été dépassé pour arriver à 15,91 ETPT dans le cadre de financement sur fonds européens.

La masse salariale représente 57,6 % du budget de l'établissement, le Parc national demande l'inscription en autorisation d'engagement (AE) de 185 000€, et en crédits de paiement (CP) également. Ces 185 000€ correspondent au poste qui n'a pas été supprimé et qu'il faut rémunérer, à un certain nombre de régularisations de situations administratives, à des promotions, au glissement vieillesse technicité.

**> Fonctionnement :**

**-9 000€ en AE**

**-40 000€ en CP**

Il s'agit de report d'études scientifiques en raison de la crise sanitaire, puisque ces différentes études devaient être réalisées pendant la période de confinement et ne peuvent pas être reportées en dehors de cette saison-là.

**> Investissement :**

**-387 000€ en AE**

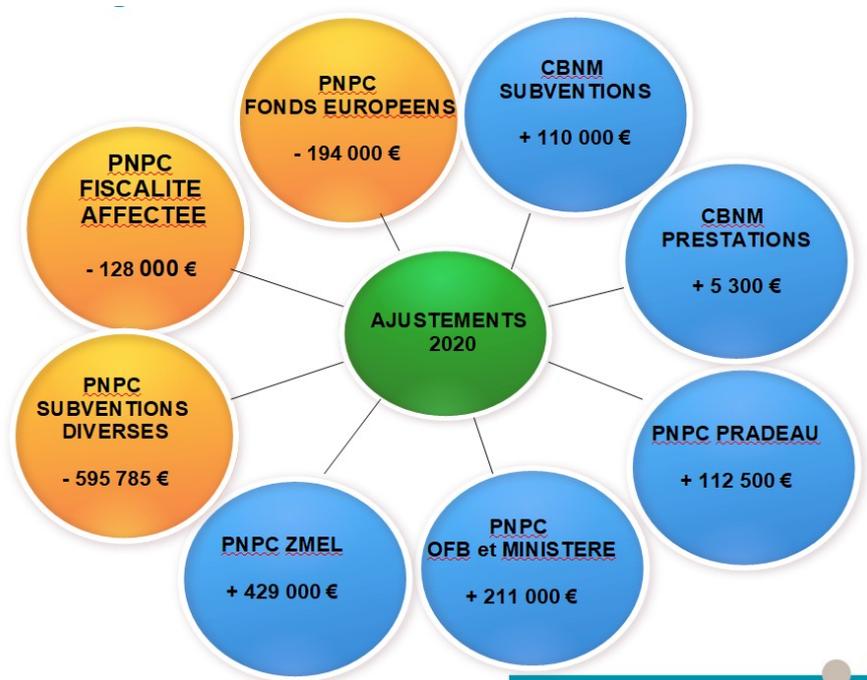
**-48 000€ en CP**

Des opérations de travaux ont du être interrompues et seront reconduites en 2021.

**> Intervention :**

**Stable.**

Concernant les recettes, elles sont réduites de 50 000€, il y a des plus (*en bleu*) et il y a des moins (*en jaune*).



**> Les plus :**

Des subventions du CBNMED n'avaient pas été inscrites au budget initial, notamment le programme de cartographie des habitats pour 45 000€ et à un complément de subvention de la DREAL PACA pour 40 000€. D'autres montants n'avaient pas été inscrits au budget initial telles des prestations du CBNMED à hauteur de 5 300€, des subventions ZMEL à hauteur de 429 000€. Il faut également noter

le rajout de subventions pour le fort du Pradeau à hauteur de 112 500€, une subvention complémentaire du ministère et de l'OFB à hauteur de 211 000€ dans laquelle on retrouve par exemple le renouvellement de la flotte automobile du Parc national pour près de 115 000€.

**> Les moins :**

Il s'agit de reports d'opérations tels que les travaux du fort du Moulin qui ont été repoussés et dont les subventions seront encaissées en 2021. Il y a également la taxe Barnier pour un montant de 128 000€ puisque la période de confinement a engendré une baisse de passagers. Enfin, il faut noter le report de subventions européennes telles que l'Interreg Marittimo, ou celles liées au Life Marha pour la mise en œuvre de la directive européenne « habitats, faune, flore » dont les paiements ont été repoussés sur 2021.

**Le secrétaire général** poursuit sur le solde budgétaire prévisionnel de l'établissement qui montre des recettes supérieures aux dépenses puisqu'il s'établit à 139 000€. Ce solde budgétaire est conforté par une trésorerie prévisionnelle au 31 décembre de l'année pratiquement à hauteur de 1 500 000€, ce qui permettra au Parc national de payer les rémunérations ainsi que l'activité de l'établissement jusqu'à la première délégation du ministère qui intervient lors de la deuxième quinzaine du mois de février de l'année n+1.

Concernant les indicateurs des ratios financiers, le résultat patrimonial négatif est de 105 321 €. Ce résultat représente la prévision de l'activité courante de l'établissement pour l'exercice 2020 et correspond aux ressources restantes une fois que les charges ont été déduites.

Les investissements de l'établissement s'élèvent à hauteur de 1 862 000€ et sont payés par des subventions d'investissement de 1 393 000€.

Le prélèvement sur le fond de roulement de l'établissement est de 484 000€ ce qui entraîne une insuffisance d'auto-financement de l'établissement à hauteur de 15 000€.

**Le fond de roulement final de l'établissement au 31 décembre est estimé à 691 000€.**

**Le besoin en fond de roulement lui est négatif à -779 000€.** Un besoin en fond de roulement négatif révèle un abondement de trésorerie.

**La trésorerie finale est de 1 500 000€.**

**Le secrétaire général** conclut en disant que ces ajustements techniques représentent des sommes peu importantes par rapport aux 11 000 000€ du budget de l'établissement.

**La présidente** remercie **le secrétaire général** et lui adresse ses félicitations car elle précise que ce budget a été commencé à plusieurs et qu'il a du le terminer tout seul, puisque sa comptable est partie en cours de l'élaboration. Cela n'a pas été évident car il l'a porté seul et précise que c'est une chance qu'il ait de l'expérience. Elle demande si les administrateurs ont des questions sur ce budget rectificatif.

**Le directeur** tient à apporter un petit point d'éclairage sur la méthode. Il indique que **le secrétaire général** s'est encore beaucoup investi sur le document budgétaire cette année à défaut de la présence continue d'un directeur financier. Un nouveau directeur financier prendra son poste à la fin de cette semaine. Il y avait déjà eu un changement à ce niveau l'année dernière et cette année le Parc national est reconfronté à la même situation. Cela traduit quand même une grande complexité du budget d'un établissement tel qu'il a été présenté aujourd'hui aux administrateurs. Il adresse ses félicitations au **secrétaire général** pour le travail réalisé. **Le directeur** tient par ailleurs à souligner que le Parc national est un établissement qui démarre chaque année avec une dotation de crédits d'État par les subventions de charge de service public et les dotations de l'Agence de l'eau d'un peu plus de 6 000 000€. Cela représente une des plus petites dotations des Parcs nationaux. Le Parc national de Port-Cros est au même niveau que celui des Calanques.

Actuellement, le Parc national termine l'année avec un budget consolidé de 11 000 000€ grâce aux recettes propres et aux subventions. L'établissement finit l'année avec le budget des Parcs nationaux le plus élevé au niveau national, ce qui traduit un fond d'activités extrêmement intense sur le montage de projets qui permet d'aller mobiliser des subventions extérieures et des recettes propres, en dehors des crédits de la dotation de l'État payés par l'impôt ou par les Agences de l'eau sur la consommation d'eau. Il s'agit d'un point important à souligner. Ces montages de projets liés à la charte et leurs

réalisations sera présenté ultérieurement à travers quelques exemples issus du rapport d'activités.

**La présidente** plaisante en disant qu'il va falloir arrêter de chercher des financements puisqu'il n'y a plus personne pour les utiliser. Plus sérieusement, elle rappelle que le problème du Parc national de Port-Cros relève davantage de l'emploi que des finances puisqu'il obtient de nombreux fonds propres. Le problème réside dans le fait qu'il faut des agents pour pouvoir mettre en marche tous les projets.

► En l'absence de remarques, **la délibération n°7/2020 est adoptée à l'unanimité.**

### **III. Compte-rendus d'activité 2019 du Parc national de Port-Cros et du Conservatoire botanique national méditerranéen de Porquerolles.**

#### **Compte-rendu d'activité 2019 du Parc national de Port-Cros**

**La présidente** précise qu'il s'agit bien du compte-rendu 2019, puisque le compte-rendu 2020 ne sera terminé que lorsque l'année en cours le sera. En revanche, le bilan de saison 2020 sera détaillé ultérieurement dans la réunion. Elle passe la parole au **directeur** pour présenter les activités que le Parc national a mené en 2019.

**Le directeur** informe que la volonté cette année était de présenter non pas un rapport d'activités exhaustif reprenant toutes les opérations conduites par les différents services du Parc national tel que les administrateurs l'avaient reçu il y a un an, mais plutôt d'insister sur des faits marquants de projets réalisés par l'établissement en 2019. L'idée initiale était de proposer un document d'une trentaine de pages, or le document final en fait à peu près 80. Il a été difficile de se limiter tellement il y a de projets et de réalisations que souhaitent présenter les agents. Ce document dont a été destinataire chaque administrateur sera également imprimé en format papier car les rapports d'activité ont le mérite de montrer la diversité des champs d'actions du Parc national et des investissements des équipes.

**La présidente** rajoute que le format papier présente l'intérêt que chacun puisse le feuilleter, et le faire feuilleter autour de soi. Il ne s'agit pas de gâchis de papier, il sert de support en cas de besoin lors de discussions. Ce format est plus convivial.

**Le directeur** indique qu'à l'instar de la charte, tout ne peut pas être réalisé. Il y a des actions qui sont faites et bien faites, d'autres qui sont engagées et d'autres qui ne peuvent être effectuées ou qui doivent être différées car la capacité des équipes est à saturation. Il rappelle qu'en 2019 le Parc national a conduit une réorganisation globale des services de l'établissement avec des changements significatifs. Cette réorganisation est d'ailleurs abordée dans ce rapport d'activités. Parmi les modifications, **le directeur** cite en exemple le rattachement au service Accueil, Communication, Tourisme durable et Écocitoyenneté (ACTE) du service accueil à Porquerolles. Il y a également le rattachement au service Territoires durables (TD) du service du Domaine qui s'occupe de l'entretien des milieux naturels à Porquerolles. Par ailleurs, la nouvelle définition du contour insulaire est accompagnée de la création de l'unité territoriale des Îles d'Or, qui va permettre une mutualisation croissante du travail effectué par les gardes moniteurs entre l'île de Port-Cros et l'île de Porquerolles. Cette mutualisation fera d'ailleurs l'objet d'une présentation un peu spécifique ultérieurement. **Le directeur** va présenter quelques points clés de ce rapport d'activités. Les points clés seront dénommés balises (situés en cœur) ou amers (situés en zone d'adhésion) dans le bilan du triennal.

#### **> Création d'un BTS GPN à l'Agricampus de Hyères**

Négocié en 2019, et créé depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2020, un BTS Gestion Protection de la Nature est proposé au lycée agricole de Hyères, l'Agricampus. Ce BTS permettra à des jeunes d'être accueillis en apprentissage par des entreprises situées si possible dans le Var mais aussi dans toute la Région Sud PACA. Ces entreprises travaillent dans le domaine de la gestion et la protection de la nature au sens large. Il invite donc les administrateurs à en faire la promotion auprès de leurs réseaux respectifs puisqu'il y a encore des jeunes qui sont inscrits mais qui cherchent un apprentissage. La semaine dernière deux employeurs ont pu être trouvés. Si dans les deux prochaines semaines, quatre

employeurs pouvaient être dénichés grâce aux administrateurs, le Parc national aura réussi à faire un succès de ce BTS Gestion et Protection de la nature qui nécessairement sera principalement tourné sur la richesse de l'environnement du littoral varois, et du Parc national. C'est une action marquante puisque la formation des jeunes, et notamment via l'apprentissage est essentiel à l'avenir du Parc national, et à l'avenir des sociétés qui vivent autour de l'économie de l'établissement.

#### > **Ateliers sur le paysage en mouvement avec les étudiants de l'ESAD-TPM**

Le Parc national a travaillé sur un certain nombre d'actions culturelles en lien avec des acteurs du territoire. Un projet a été réalisé en 2019 avec l'Ecole Supérieure d'Art et de Design de Toulon Provence Méditerranée dans le cadre d'une opération soutenue par la DRAC, la Région Sud et le FRAC. Cette opération appelée *Démarches, Des marches* a réuni des étudiants en design et en art qui sont venus proposer leurs travaux inspirés des lieux sur Porquerolles. Une petite manifestation a été organisée avec les jeunes et certains travaux sont restés présentés durant la saison estivale 2019 au jardin Emmanuel Lopez à Porquerolles. Cette action traduit l'orientation importante du Parc national dans le domaine culturel.

#### > **Résidence artistique (Re)générations**

Une résidence artistique a été installée au Cap Lardier en 2019 et 2020 pour le travail d'une photographe en lien avec les équipes du Parc national sur les capacités de reconquête des espaces naturels incendiés. Les administrateurs ont d'ailleurs sur leur bureau un tiré à part de la revue *Semaine*, basée à Arles qui publie des travaux d'artistes. C'est donc ici un focus consacré à la photographe que le Parc national a sélectionné, et qui se prénomme Lucia Guanaes. Elle était d'ailleurs présente ce matin lors de la réunion de restitution des travaux de la résidence artistique pour présenter son travail sur le boisement et la renaissance du Cap Lardier.

#### > **EYEESEA-AMP, un système intelligent pour la gestion des usages**

Depuis plus de deux ans, le Parc national conduit un travail avec le Pôle Mer Méditerranée qui est un pôle d'excellence numérique régional tourné essentiellement sur les hautes technologies en milieu marin. La preuve de concept est dédiée à la détection du braconnage en mer en particulier basé sur un système d'intelligence artificielle. Cette preuve de concept a été acquise en décembre 2019. Le Parc national a obtenu ce challenge numérique et a travaillé avec des entreprises d'intelligence artificielle sur la création de ce dispositif de répression du braconnage, qui va être installé à Port-Cros, à Porquerolles et probablement aussi au sein du Parc national des Calanques. Ce système permet de détecter des comportements anormaux des bateaux de plaisance sur les zones ressources et les zones protégées. Ce renforcement de la répression et de la prévention du braconnage était une demande importante du monde de la pêche dans les départements du Var et des Bouches-du-Rhône. La réduction du braconnage s'explique également par les procès importants qui ont eu lieu à Marseille et qui ont abouti à des condamnations très significatives en termes de réparation des préjudices écologiques.

#### > **La restauration du fort du Pradeau**

Le Parc national a terminé en 2019 les premières phases du marché de maîtrise d'œuvre avec des architectes et des scénographes, pour définir les conditions d'aménagement de ce fort, compte tenu des expertises bâtiments et des expertises béton qui ont été faites sur les travaux antérieurs qui dataient d'une trentaine d'années, et qui doivent être revus. Le Parc national a eu des surprises désagréables, dûes à la mauvaise qualité des bétons, et à la ferraille rouillée. Cette situation va obliger à devoir recasser la plupart des travaux bétons qui avaient été réalisés et qui n'avaient jamais été finalisés. Les projets ont donc été prolongés de trois à six mois et une rallonge budgétaire de 300 000€ a été obtenue pour effectuer ces travaux. Le montant total du projet s'élève à 2 000 000€. L'objectif est d'en faire à la fois un centre d'accueil, une porte d'entrée vers les îles puisqu'il est situé à la Tour Fondue et une maison du Parc national. L'ouverture au public est prévue en 2022.

#### > **La restauration des espaces naturels de Pardigon**

**Le directeur** indique qu'un travail extraordinaire a été réalisé non loin d'ici, sur le site de Pardigon qui est à cheval entre la commune de La Croix Valmer et la commune de Cavalaire. Ce site de Pardigon était menacé par des projets d'urbanisme il y a une vingtaine d'années et a été finalement protégé par le Conservatoire du Littoral. Cet endroit était devenu un « no man's land » compte tenu de la profusion d'espèces exotiques envahissantes et en particulier de la prolifération du mimosa. Il y avait des mimosas âgés d'au moins quarante, cinquante ou soixante ans. C'est donc une véritable forêt de mimosas qui s'était installée sur ce site, et un travail remarquable de reconquête a été effectué avec

les équipes du Parc national, du Conservatoire du littoral et des communes pour tenter la limitation ou l'éradication du mimosa, afin d'essayer de recréer un paysage naturel, attractif et accueillant. En effet, ce site a vocation à accueillir du public, puisqu'à quelques centaines de mètres se situe la plage qui elle, est assez saturée. **Le directeur** précise que **Mme Huraut** connaît particulièrement bien ce site et pourrait en parler également.

**Mme Huraut** informe qu'il était en effet prévu de nombreuses constructions dont la création d'un golf. Les associations de défense des sites ont bien agi et ont arrêté ce projet. Cela a coûté cher à la commune qui a été obligée de payer des indemnités. Il s'agit d'un site qu'il faut désormais entretenir parce qu'il y a malheureusement beaucoup de mimosas. Un travail remarquable a déjà été réalisé en collaboration avec le Conservatoire du littoral et le Parc national. De son côté, la commune de La Croix Valmer effectue un travail important pour réhabiliter la Villa Romaine en collaboration avec l'association Aristide Fabre. **Mme Huraut** a rencontré sur le site M. Gondolo du Conservatoire du littoral, en présence du maître d'œuvre, au sujet des travaux de consolidation de cette villa, et du projet de mise en valeur. Un sentier autour de la villa permettrait aux visiteurs de pouvoir l'approcher car actuellement elle ne peut être aperçue que de loin depuis un podium. La poursuite de nettoyage et de limitation du mimosa doit se poursuivre.

**Le directeur** estime que le projet est intéressant en tant que tel mais aussi, par l'esprit dans lequel la charte du Parc national est appliquée. Il s'agit en effet d'un projet qui a fait l'objet de partenariats très actifs, en particulier avec la commune de La Croix Valmer et le Conservatoire du littoral qui a financé une grande partie de la réalisation des travaux et l'expertise du Parc national sur les problématiques d'éradication d'espèces exotiques envahissantes et de reconstitution d'une végétation native du site.

**Mme Huraut** rajoute qu'à la suite des incendies du Cap Lardier en 2017, le Conservatoire du littoral, et de nombreux citoyens de La Croix Valmer et de Cavalaire, ont pris conscience du risque que représentait cet endroit dû à la présence significative de mimosas. Le Conservatoire du littoral se devait d'agir pour réduire la dangerosité du site.

**Le directeur** propose aux administrateurs de passer le visiter avant de repartir, car ce site de Pardigon est très beau et ils auront nécessairement envie d'y revenir.

**Mme Huraut** ajoute que s'ils empruntent la route départementale par Cavalaire, ils passeront automatiquement devant.

**Le directeur** poursuit sur la présentation des points-clés du rapport d'activités.

#### > **La mise en service de la ZMEL**

Bien que 2020 ait été l'ouverture effective de la zone de mouillage et d'équipements légers, l'année 2019 a nécessairement été consacrée à la phase préparatoire à l'aménagement puisque le marché a été notifié en 2019. Ce projet sera détaillé ultérieurement dans la réunion. Il fait partie des projets balise du Parc national en 2019.

#### > **La prévention des risques incendies**

Deux actions sont à noter : la première correspond au renouvellement en 2019 de la garde régionale forestière en particulier située aux embarquements à la Tour Fondue pour informer les visiteurs des îles des risques d'incendies. De nouveau, des crieurs de quais ont été recrutés parmi cette GRF. Il s'agissait de comédiens qui pouvaient interpeller les visiteurs sur les queues d'attente à la gare maritime. L'objectif était de les alerter sur le fait qu'il y avait des risques incendies, qu'ils allaient se rendre dans des espaces naturels protégés, et qu'ils devaient nécessairement prêter une attention particulière à l'environnement dans lequel ils seraient. La GRF a été relayée par le Collectif d'initiatives pour l'environnement du territoire des Maures (CIETM) pendant les jours de fermetures de massifs.

La seconde concerne la résidence d'artistes de Lucia Guanaes sur le Cap Lardier qui s'inscrit parfaitement dans une logique de mémoire des incendies et d'accompagnement de la régénération de cet espace naturel aux paysages extraordinaires. Ce site a d'ailleurs retrouvé sa fréquentation estivale intense malgré l'importance des incendies de 2017.

### > **Hyperfréquentation et seuil de satisfaction des visiteurs**

Le Parc national a travaillé activement avec le réseau des gestionnaires d'espaces naturels puisque le site de Porquerolles était retenu comme pilote au niveau national sur la réflexion par rapport à la régulation de la fréquentation dans les îles. En 2019, le Parc national a travaillé sur deux avancées significatives : la première étant l'adoption par le Sénat en novembre 2019 d'une loi permettant de donner aux autorités locales et aux maires, **M. Giran** en parlait précédemment, des possibilités d'intervenir sur la régulation de l'accès aux espaces protégés au sens large, espaces naturels ou culturels. Cette petite loi devait donc être examinée par l'Assemblée nationale en 2020 mais compte tenu de la crise sanitaire liée à la Covid-19, l'examen est reporté normalement à cet automne dans le cadre de la loi 3D, dite loi Différenciation, Déconcentration, Décentralisation. Le Parc national souhaite pouvoir à terme disposer d'outils juridiques permettant de réguler ces flux de visiteurs dans les espaces protégés. Il est facile de dire « il faut faire ceci ou cela », tant qu'il n'y a pas de bases juridiques pour intervenir, la mise en place d'actions de limitation est complexe.

La seconde avancée porte sur la définition d'un seuil de satisfaction des visiteurs. Suite aux ateliers et aux réflexions « capacité de charge », une étude a été produite sur le taux de satisfaction des visiteurs chaque jour ce qui a permis de connaître une approche assez précise d'un seuil de saturation sociale. Le taux d'insatisfaction des visiteurs double à Porquerolles entre 5 000 et 6 000 visiteurs par jour. L'insatisfaction vient d'une « promesse client » non tenue qui a été faite aux visiteurs par campagnes de publicités interposées, promesse de la découverte d'une île magique, de paysages paradisiaques, avec un paiement pour une journée de rêve dans un espace de rêve. Cette promesse n'est plus tenable les jours où il y a cette surfréquentation telle que chacun peut la constater tous les étés, et en particulier cette saison estivale 2020. Une approche du seuil économique est également en cours ce qui permettra de donner des indicateurs très précis pour permettre de motiver ensuite la prise de décision locale sur les conditions dans lesquelles la régulation des visiteurs peut être mise en œuvre. **Le directeur** connaît l'impatience des porquerollais, une réunion d'échanges sur ce sujet a d'ailleurs eu lieu récemment avec les associations de l'île. La situation avance mais rien ne pourra être fait sans base juridique. Il tient à remercier particulièrement **M. Martin**, en tant que président du Conseil scientifique pour avoir fait avancer significativement cette réflexion avec la Société française du droit de l'environnement, pour avoir participé à ce séminaire au Sénat et au suivi de l'évolution de ce projet de loi au niveau national.

### > **Surveillance du territoire**

Les chiffres qui vont être présentés par **le directeur adjoint** sont ceux de 2019 et ne reflète donc absolument pas l'année 2020, puisque le nombre de procédures engagées a été multiplié par deux en 2020 et que le nombre de rappels à l'ordre a largement augmenté compte tenu du contexte très particulier de cette saison estivale. En 2019, la politique pénale a avancé au sein du Parc national, avec sur, 100 % d'infractions constatées, 90 % de rappels à l'ordre et 10 % de verbalisations ont été émis.

**Le directeur adjoint** informe que l'année 2019 a été marquée majoritairement par des rappels à l'ordre, puisqu'il faut savoir qu'un procès-verbal ou une amende forfaitaire nécessite entre un quart d'heure et 25 minutes pour l'élaborer quand cela se passe bien. En effet, il y a parfois des personnes qui ne sont pas d'accord. Par ailleurs, il cite en exemple une situation qui s'est produite cet été. Devant la plage Sud de Port-Cros, 24 bateaux étaient à l'ancre alors qu'il s'agit d'une zone complètement interdite au mouillage. Quand un agent commence à mettre un PV à l'un d'entre eux, tous les autres se pressent de lever l'ancre en arrachant au passage des Posidonies. Ces situations requièrent parfois des choix, c'est-à-dire de faire cesser d'abord l'infraction et de dire aux plaisanciers qu'ils ne sont pas au bon endroit. Les agents ont également la possibilité de prendre des immatriculations des bateaux (quand ils sont immatriculés) pour envoyer ensuite ces PV. Les agents du Parc national ont effectué en 2019 de nombreuses heures de surveillance et de police, que ce soit en mer ou à terre. La délivrance de timbres amendes a été en hausse par rapport à 2018, notamment liés à la cigarette.

#### Porquerolles

Surveillance et police en mer : 1057 h  
Surveillance et police à terre : 2060 h

Rappels à l'ordre : 1178  
Amendes forfaitaires : 20  
Procès-verbaux : 6

#### Port-Cros

Surveillance et police en mer : 1231 h  
Surveillance et police à terre : 1486 h

Rappels à l'ordre : 246  
Amendes forfaitaires : 19  
Procès-verbaux : 38

#### Cap Lardier

Surveillance et police en mer : 48 h  
Surveillance et police à terre : 1350 h  
(juillet/août)

Rappels à l'ordre : 682  
Amendes forfaitaires : 3  
Procès-verbaux : 7

#### Giens

Surveillance et police à terre : 852 h  
(binôme)

Rappels à l'ordre : 115

Il est conscient qu'un des reproches parfois émis à l'encontre du Parc national est que les personnes ne remarquent pas de présence des gardes. En général, les gardes patrouillent par groupes de deux à quatre, rarement quatre en même temps. Ils sont toujours au minimum deux pour pouvoir conduire en sécurité les procédures. Il avait été tenté auparavant d'envoyer un seul agent sur le terrain, mais lorsqu'il commence à mettre un PV, étant seul avec un groupe, il peut se retrouver pris à parti. Cela explique pourquoi les uns et les autres ne voient pas assez de gardes sur le terrain. Cela étant, ce reproche est assez commun à de nombreux services publics. Il n'est pas possible de mettre des uniformes partout. **Le directeur adjoint** plaisante en disant que ceux qui se font verbaliser estiment eux, que les gardes sont bien trop présents.

Il indique que ces chiffres de surveillance vont évoluer puisqu'il faut s'attendre l'année prochaine sur Port-Cros à un changement. En effet, le Parc national avait donné des consignes sur la nouvelle ZMEL. Etant donné qu'il s'agissait de la mise en service, le Parc national avait souhaité que les agents ne mettent pas de timbres amendes et de PV, ce qui explique d'ailleurs le nombre important de rappels à l'ordre à Port-Cros. En réalité, l'année prochaine, la situation va changer avec une amélioration de la signalétique qui permettra des actions plus répressives. Il conclut en disant que le Parc national a également quelques projets autour de la lutte contre le braconnage et des actions sont en cours avec les ULAM (unité littorale des affaires maritimes) dont il parlera lors de prochains conseils d'administration.

**La présidente** tempère en disant que ces actions répressives ne pourront être effectuées si la ZMEL est fermée, sauf si le Parc national dispose des agents pour pouvoir aller mettre ces PV, ce qui est moins que certain aujourd'hui.

**Le directeur adjoint** confirme et rappelle que le cœur du travail des agents n'est pas seulement de mettre des PV, et de mettre en action la police de l'environnement. Le cœur de leur travail c'est également d'aller vers les visiteurs pour faire de la pédagogie et non pas pour l'instant de la sécurité publique. C'est pour ces missions qu'ils sont recrutés et que le Parc national veut les voir œuvrer. Par ailleurs, il précise que les heures de surveillance sur le secteur de Giens sont effectuées seulement via un binôme. Le secteur de Giens ne comprend qu'un seul agent du Parc national qui travaille en collaboration avec des agents du Conservatoire du littoral. L'équipe est donc beaucoup moins importante sur Giens ce qui explique le chiffre plus bas de PV.

**Le directeur** termine la présentation succincte du rapport d'activités par les programmes et projets européens. En 2019, neuf programmes européens ont été simultanément engagés et suivis au Parc national dont trois nouveaux. Cela traduit une importante activité de recherches de crédits et de montages de projets avec des partenaires européens, ce qui est appréciable sur le plan financier puisque cela a permis bénéficier d'environ 600 000€ en 2019. Cela a également permis de recruter 2,5 emplois hors plafond puisque pour obtenir les autorisations d'emplois hors plafond et les 100 % de financements extérieurs, il faut répondre à des appels à projets.

> MEDFORESTE : programme au Cap Lardier sur la gestion du combustible.

> GIREPAM : programme sur la gestion intégrée des espaces naturels, sur lequel le Parc national a

pris en charge des études ZMEL, le transfert de l'opération Bateau Bleu au niveau de la façade méditerranéenne, l'éducation à l'environnement et l'aménagement des portes d'entrées signalétiques du Parc national.

> ISOS, Isole Sostenibili : projet d'île durable sur lequel le Parc national a pris en charge l'audit énergétique et des aménagements tels que les Jardins du Levant, les restanques de Port-Cros, l'appui au projet COPAINS à Porquerolles, et la mise en œuvre et le suivi du plan paysage.

> LIFE MARHA, marine habitats : projet sur le balisage de la zone ressource, le carnet de plongée en ligne et la communication de la zone de mouillage et d'équipements légers.

> NEPTUNE : programme sur le patrimoine immergé largement relayé par la Région Sud qui est un projet permettant au Parc national de financer significativement la scénographie du fort du Pradeau.

> MPA NETWORKS : programme sur la mise en réseau des gestionnaires d'aires marines protégées avec l'engagement d'une étude sur la planification des usages en AMA qui va conduire l'établissement à l'identification des zones ressources dans l'aire maritime adjacente du parc national.

> ECOSTRIM : projet dédié au tourisme durable et à l'aménagement de nouveaux produits touristiques et aux visites virtuelles ainsi qu'à l'accessibilité des personnes à handicap.

> MPA-ADAPT : en 2019, ce programme était dédié à la connaissance des effets du changement climatique sur les écosystèmes et le territoire du parc national avec la perspective de travailler sur l'adaptation au changement climatique.

> FEAMP : programme avec le GIS Posidonie sur les suivis de capture embarqués avec des pêcheurs.

> FEADER : programme finançant en particulier la défense contre l'incendie et des projets liés à Natura 2000.

**Le directeur** conclut en disant que cette multitude de petits projets permet à l'établissement de mobiliser des financements en plus de sa dotation ministérielle.

**Mme Cananzi** profite de la présentation de ces projets et fonds européens pour évoquer la station d'épuration de l'île de Porquerolles qui est dans un état pitoyable. Il y avait eu un appel à projets qui avait été lancé mais qui a été annulé et qui doit être relancé, cela signifie que la situation va encore durer plusieurs années alors que l'île fait pourtant partie d'un Parc national.

**La présidente** répond que la station d'épuration de Porquerolles n'est pas du tout dans un état lamentable. Elle est tout à fait aux normes, il n'y a pas de pollution, des mesures régulières sont réalisées. En revanche, s'il est vrai qu'elle est aux normes d'un point de vue mesures bactériologiques, elle l'est moins aux normes d'un point de vue équipement. Il est en effet prévu de la reconstruire, mais il est vrai que ce projet vient de reprendre quatre ans de retard pour des raisons un peu compliquées. **La présidente** tient à rassurer en réaffirmant qu'elle est tout à fait en état de fonctionner mais qu'il est évident qu'elle ne peut pas assurer pendant trois mois 10 000 personnes sur l'île par jour. Elle est actuellement dimensionnée correctement, elle est simplement un peu juste au niveau du traitement des graisses, mais elle n'est pas du tout dans un état lamentable, **la présidente** ne comprend pas pourquoi **Mme Cananzi** émet cette remarque.

**Mme Cananzi** répond qu'elle a dit « dans un état pitoyable » et non « lamentable ».

**La présidente** répond qu'il n'y a pas d'urgence, la station doit être reconstruite pour la remettre aux dernières normes, augmenter sa capacité et en particulier améliorer son traitement des graisses.

**Mme Cananzi** regrette ce coup d'arrêt car cela va engendrer de nouveau quatre ans de procédures, et cette situation, elle, est lamentable.

**La présidente** approuve **Mme Cananzi**, ce projet est « dans les rails » depuis dix ans, il était en cours de finalisation mais a été stoppé brutalement, ce qui a pour conséquence malheureusement de le reporter dans quatre ou cinq ans. Elle donne la parole à **M. de Cabarrus**.

**M. de Cabarrus** indique qu'il note deux problèmes. Le premier concerne cette présentation du compte-rendu d'activité 2019 alors que la saison 2020 est déjà passée. Cela lui semble d'un

anachronisme assez évident. Il souhaiterait que les compte-rendus d'activité soient présentés au premier Conseil d'administration de l'année plutôt qu'au dernier. Il estime qu'il paraît difficile de pouvoir tirer des conclusions de ce qui a été réalisé ou pas, bien ou mal, lorsqu'il y a deux ans d'écart. Le second concerne le ponton de la plage du Sud pendant la saison 2020 qui a été mis hors service. Il souhaiterait que soit inscrite et réalisée en 2021 la rénovation d'un ponton ou du moins d'une structure d'accueil sur la plage du Sud.

Il estime absolument important la notion d'accueil des visiteurs à Port-Cros, par exemple via une ombrière à la maison du parc. Il aimerait d'ailleurs que ce projet évoqué, déjà depuis de nombreuses années se concrétise, ne serait-ce qu'en proposant une version simplifiée par rapport à l'ambition de départ. Cela permettrait de pouvoir s'occuper des visiteurs de manière décente. Dans une projection de changement climatique avec davantage de canicule, le fait de pouvoir attendre le bateau à l'ombre paraît absolument indispensable. Enfin, **M. de Cabarrus** souhaitait souligner que l'équipe du Parc national à Port-Cros, sous la direction de M. Francis Dorr a réalisé un travail remarquable cette année. Il tient à les saluer au nom des Port-Crosiens. Les rapports se sont grandement améliorés sous la direction de M. Dorr avec les agents du Parc national et tenait à les en remercier.

**La présidente** précise que le compte-rendu d'activité de l'établissement doit obligatoirement faire l'objet d'une délibération en Conseil d'administration. Par ailleurs, il s'agit d'un rapport d'activité annuel, l'année 2020 n'étant pas terminée, le compte-rendu annuel 2020 ne peut donc pas être présenté.

**M. de Cabarrus** demande si en mars de l'année suivante, le compte-rendu d'activité de l'année précédente peut être présenté.

**La présidente** précise que ce qui est important aujourd'hui est de faire le bilan de saison 2020, ce qui est différent du compte-rendu d'activité. Le bilan de cette saison estivale est un peu original par rapport aux saisons passées, et futures elle l'espère.

**Le directeur** indique qu'auparavant, dans des temps normaux, le Parc national présentait au premier Conseil d'administration un rapport écrit sans qu'il n'y ait aucune illustration. Il se trouve qu'en 2020, une crise est survenue appelée la Covid-19 qui a amené les agents à devoir décaler un certain nombre de missions et tâches dans les calendriers, telles que les réunions du Conseil d'administration. Habituellement, le Conseil d'administration se réunit au mois de juin, or cette année, les administrateurs n'ont pu se retrouver qu'à la fin du mois de septembre, ce qui explique en grande partie cet anachronisme. Néanmoins, il n'est pas possible de remettre un document déjà bien finalisé et mis en page pour le Conseil d'administration de février ou mars car cela demande un travail important de reporting à réaliser pour les équipes.

**Le directeur** précise, et il ne s'en plaint pas, que les agents préfèrent souvent l'opérationnel, la réalisation dans l'urgence des chantiers, des opérations de terrain plutôt que d'effectuer du reporting. Il précise que c'est l'assistante de direction, **Mme Ozée**, qui s'est beaucoup occupée de ce compte-rendu d'activité. Il assure que la direction met la pression auprès des différents chargés de mission. Cela étant, la limite de la pression repose sur un choix de priorités à faire entre la poursuite de la réalisation des calendriers avant les échéances, concernant les marchés, les subventions, les recettes à encaisser, les différentes étapes de procédures administratives et le reporting. Les agents font de leur mieux et en général les administrateurs n'avaient pas à s'en plaindre. Un rapport provisoire était présenté en février/mars et un rapport final avant l'été. La direction a bien conscience que présenter le rapport d'activité 2019 au mois de septembre est un peu tardif. Comme le précisait précédemment **la présidente**, le bilan de saison lui est en cours. **Le directeur** ajoute que le Parc national n'est en général pas le dernier à produire ses rapports d'activités de l'année n-1, bien qu'il est conscient que ce ne soit pas une excuse recevable.

**Le directeur** termine la présentation du compte-rendu d'activité sur un focus sur les emplois temporaires. Les plafonds d'emplois sont déterminants pour l'équilibre général de l'établissement. Chaque année, il dispose d'une dizaine d'emplois en situation de hors plafond, financé sur des appels à projets et sur des financements à 100 % extérieurs. En addition de ces emplois, il faut aussi noter l'accueil en 2019 de deux jeunes sous contrat aidé de trois ans (CAE), de quatre jeunes sous contrat

d'apprentissage (dont est bénéficiaire également le CBNMED), sept jeunes au titre du service civique et sept jeunes recrutés dans le dispositif de la garde régionale forestière. Cela représente un grand nombre d'emplois de jeunes démontrant que le Parc national contribue à l'effort de formation des générations futures.

**La présidente** tenait à féliciter **le directeur** d'avoir doté tous ces emplois de jeunes, parce que les administrateurs qui sont parents d'enfants en âge de faire des services civiques et de l'apprentissage savent combien il est vraiment très compliqué de trouver des entreprises. Elle est très fière que le Parc national ait réalisé un effort important pour accueillir tous ces jeunes. Elle estime cette décision très appréciable. **La présidente** demande aux administrateurs s'ils valident ce compte-rendu d'activité. Il faudra noter les quelques suggestions liées aux échéanciers comme l'a mentionné **M. de Cabarrus** mais dans l'ensemble il n'y a pas de remarques particulières sur ce document, qui en effet est bien présenté, tant sur le fond que sur la forme. Elle remercie **Mme Ozée** et félicite les agents qui ont mené toutes ces activités et tous les agents du Parc national qui ont contribué à ce travail effectué en 2019, qui se poursuit en 2020 et dont ils peuvent être fiers.

► **La délibération n°8/2020 est adoptée à l'unanimité.**

### ***Compte-rendu d'activité du Conservatoire botanique national méditerranéen de Porquerolles.***

**La présidente** donne la parole à **Mme Lochon-Menseau** pour la présentation.

**Mme Lochon-Menseau** va présenter le compte-rendu d'activité du Conservatoire botanique pour 2019 par le biais de quelques faits marquants, et un focus sur les programmes menés en commun avec le Parc national de Port-Cros.

#### **> Anniversaire des 40 ans du CBNMED.**

**Mme Lochon-Menseau** indique qu'en 2019 à la même époque à Porquerolles, un événement festif et non masqué a eu lieu auquel certains administrateurs ont participé puisque l'ensemble du Conseil d'administration y était invité. Cette occasion était celle des 40 ans du Conservatoire botanique qui a réuni l'ensemble des conservateurs ayant permis toutes les actions du Conservatoire. Elle tenait à souligner la présence de M. Louis Olivier, le créateur du CBNMED qui avait été également directeur adjoint du Parc national de Port-Cros. Il possède toute la mémoire de tout ce qui a été effectué à Porquerolles au tout début, quand le CBNMED a commencé à mettre en place les premières cultures et les premiers vergers conservatoires.

#### **> Vergers conservatoires de Porquerolles, collaboration scientifique et recherche.**

Les vergers conservatoires sont le support de travaux scientifiques et le Conservatoire botanique noue de nombreuses collaborations avec les organismes de recherches nationaux et internationaux comme par exemple avec l'INRA du Maroc. L'année dernière, **Mme Lochon-Menseau** et **le directeur** ont signé un protocole d'accord pour initier des collaborations avec l'INRA du Maroc afin de réaliser un observatoire des deux vergers conservatoires respectifs. Cet observatoire de chaque côté de la Méditerranée permettra notamment de noter la date de floraison des différentes variétés d'oliviers pour déterminer quelles sont celles les plus à même de résister au changement climatique.

#### **> Cartographie des végétations du Parc national.**

Le Conservatoire botanique mène un programme très important pour le Parc national de Port-Cros qu'est celui de la cartographie des habitats naturels, en quelque sorte des végétations que l'on retrouve sur l'aire d'adhésion. En 2019, une cartographie sur les communes de Ramatuelle et La Croix Valmer a été réalisée. Elle est soutenue par le programme Phoenix de la fondation Total. Cette couche de cartographie d'habitats est très importante car elle va servir de support au travail actuel sur les groupes faunistiques par exemple. C'est également une base intéressante pour les atlas de biodiversité communale dits ABC. Un travail est d'ailleurs en cours avec **Mme Huraut** à ce sujet puisque la commune de La Croix Valmer a récemment répondu à l'appel à projets pour bénéficier de financements pour la réalisation d'un ABC. Un autre programme a été établi l'année dernière, le programme CarHab qui a permis de travailler sur la cartographie de Hyères et notamment de réaliser un zoom sur la partie littoral. Grâce à une analyse entre 1953 et 2019, les agents ont pu constater la

perte importante des habitats très patrimoniaux du littoral en particulier des dunes blanches.

**> Banque de graines, restauration des populations, herbier de référence**

Les cultures d'espèces menacées produites en serre à Porquerolles ont permis de renforcer le Panicaud maritime (*Eryngium maritimum*) qui est l'emblème du Conservatoire du littoral. Cette petite plante est appelée aussi chardon maritime bien que ce soit pas un chardon. **Mme Lochon-Menseau** indique qu'il s'agit ici de M. Pierre Lacosse qui réimplante à l'arrière de la plage de Gigaro des plants afin de pouvoir renforcer ces populations quasi-disparues au Cap Lardier.



Le petit plantain, espèce structurante sur l'île du Frioul a également fait l'objet d'un renforcement de populations dans le cadre du programme LIFE avec le Parc national des Calanques et l'ARPE.

Par ailleurs, l'année 2019 a vu l'installation et la mise en valeur de l'herbier de référence du CBNMED, cet herbier fonctionnel se situe dans la cave du Conservatoire botanique.

Enfin, le CBNMED a réalisé une plaquette pour faire connaître le réseau RESEDA, réseau pour la conservation de la flore méditerranéenne. **Mme Lochon-Menseau** remercie la fondation Prince Albert II de Monaco, le ministère de la Transition écologique et la Région Sud qui soutiennent le Conservatoire botanique pour travailler de concert avec tous les gestionnaires d'espaces protégés afin de sauvegarder les espèces menacées.

**> Espèces végétales exotiques envahissantes**

**Mme Lochon-Menseau** souhaite mettre en exergue deux programmes européens. Tout d'abord le programme ALIEM MARRITTIMO, pour lequel le Conservatoire botanique a réalisé des outils pédagogiques tels que des jeux de sept familles, des supports pour les scolaires, une mallette pédagogique à destination à la fois de l'élève et du maître. Une mallette est disponible au Conservatoire botanique, au Parc national, au CIETM, et quelques-unes également au Muséum départemental du Var avec qui le CBNMED a travaillé pour l'élaboration de ces outils. Le second programme correspond au LIFE avec la mise en place d'un chantier d'éradication d'Opuntias au Parc national des Calanques. Cette plante concurrence les espèces patrimoniales du territoire.

**La présidente** remercie **Mme Lochon-Menseau** et lui adresse ses félicitations ainsi qu'à toutes ses équipes pour ce travail. Elle demande si les administrateurs ont des questions ou des précisions sur ce rapport. Elle leur propose de le valider ce rapport sauf opposition de leur part mais elle pense qu'ils s'associent plutôt à ses félicitations pour le travail réalisé.

► **La délibération n°9/2020 est adoptée à l'unanimité.**

#### **IV. Compte-rendu d'activité 2019 du Conseil scientifique du Parc national de Port-Cros.**

**La présidente** indique que **M. Martin** va présenter le compte-rendu d'activité du Conseil scientifique ainsi que les *Scientific Reports*.

**M. Martin** présente le dernier numéro des *Scientific Reports*, le numéro 34 que les administrateurs ont chacun sur leur table. Parmi les articles proposés, il attire l'attention sur un en particulier dont il est l'auteur, et plaisante sur l'absence de pudeur des universitaires. Plus sérieusement, cet article d'une centaine de pages traite de la politique juridique du Parc national de Port-Cros et fait état de 33 préconisations. **M. Martin** est ravi de constater en ayant écouté la présentation du compte-rendu d'activité du Parc national, que plusieurs préconisations commencent déjà à être mises en œuvre sur le volet, poursuite, surveillance, rappel à la loi etc.

#### > **Fonctionnement institutionnel du Conseil scientifique.**

Sa composition n'a pas changé, hormis la présidente du Groupe Sciences Humaines et Sociales puisque Mme Sarano a laissé sa place à Mme Cadoret, car elle était prise par trop d'activités professionnelles. L'activité institutionnelle a été extrêmement active avec les conseils pléniers, les réunions de bureau, les participations aux Conseils d'administration, aux Conseils scientifiques des Parcs nationaux, de l'OFB. Cette activité très importante s'est donc poursuivie et ce qui est satisfaisant c'est de constater que l'activité propre du Conseil scientifique réunit en moyenne 70 % des membres du Conseil scientifique. Ce taux n'est pas aussi élevé dans bon nombre de Conseils scientifiques. Des réunions de groupes, des réunions thématiques ou en lien avec certaines recherches se sont ajoutées tout le long de l'année et parmi elles **M. Martin** souhaiterait évoquer celle du 12 septembre 2019 avec la Préfecture maritime et le groupement des plongeurs démineurs. L'objet de cette réunion portait sur les questions liées au contre-minage. Les conclusions de cette réunion ont été prises en compte et des progrès très sensibles ont été réalisés. D'autres opérations qui ont suivi ont fait naître des questionnements en 2020 dont il en parlera l'année prochaine et qui justifient la poursuite de ces échanges tout à fait fructueux.

#### > **Les avis rendus par le Conseil scientifique.**

Le Conseil scientifique a rendu 24 avis en 2019, chiffre en très légère baisse par rapport à 2018 puisqu'il était de 25. 1 seul avis sur les 24 était partiellement défavorable. **M. Martin** se permet d'insister sur ce point car souvent les scientifiques peuvent être perçus comme des « empêcheurs de tourner en rond », ce qui n'est pas le cas puisque le conseil a rendu 23 avis favorables et l'avis partiellement défavorable portait sur une demande de prélèvement qui pouvait s'effectuer ailleurs que dans le cœur de parc. Plusieurs avis sont évidemment assortis de préconisations, il cite en exemple des promenades en bateau autour des îles. Il se félicite, tout comme il l'avait fait l'année dernière, que la procédure des avis soit devenue tout à fait transparente, moins lourde et parfaitement satisfaisante pour les membres du Conseil scientifique, puisqu'ils ont la possibilité d'échanger sur un Google Drive permettant de disposer de tous les éléments, de suivre l'avis, sa reprise par la direction etc.

#### > **Programme scientifique.**

Le Conseil scientifique examine chaque année le programme d'études et de recherches prévisionnelles, et communique ses priorités scientifiques à la direction qui ensuite elle-même, fixe les priorités finales.

##### *Inventaires :*

**M. Martin** tient à souligner que les inventaires se sont poursuivis et ont été complétés non seulement sur le cœur mais également en aire d'adhésion. Il cite en exemples, un inventaire des invertébrés des zones humides et malacofaune (mollusques), les reptiles sur la Presqu'île de Giens, un complément d'inventaires de la flore vasculaire en cœur mais aussi au Pradet ou à La Croix Valmer. Il est important de constater que ces inventaires s'élargissent sur toute la zone sur laquelle ils doivent intervenir. Il y a eu également des actualisations de ces inventaires et des connaissances sur les échinodermes (oursins), avec le constat d'une chute drastique des effectifs généraux et une raréfaction de l'espèce comestible au bénéfice de son compétiteur, l'oursin non comestible. Cela est sans doute en partie dû à des hausses de températures mais aussi peut-être à des prélèvements illégaux.

##### *Suivi flore terrestre :*

Le suivi de la flore terrestre permet une connaissance fine des localisations et des effectifs pour les principales plantes patrimoniales et certains habitats. **M. Martin** cite en exemple le suivi de la Romulée de Florent qui est une espèce endémique du Cap Bénat et d'une partie des îles d'Hyères, et est très présente sur l'îlot de Bagaud.

##### *Suivi faune terrestre :*

Le suivi vise des espèces d'intérêt communautaire, des espèces faisant l'objet de plans nationaux ou régionaux d'actions et des espèces à fort enjeux telles que le puffin et la tortue d'Hermann.



Le bureau du Conseil scientifique s'est déroulé hier et il a été encore abordé le sort de la tortue d'Hermann après les incendies du Cap Lardier. La question est de savoir s'il faut intervenir ou s'il faut être attentif sur la façon dont les scientifiques et agents interviennent. En effet, bien souvent, se précipiter pour repeupler peut engendrer l'arrivée de tortues dont leur origine génétique n'a pas été vérifiée pour savoir si elles étaient bien génétiquement du même groupe que celles qui sont présentes. Des études sont nécessaires et sont évidemment très liées à ces suivis.

#### *Suivi faune marine*

Le suivi des grandes nacres s'est terminé en février 2019, le suivi des mérours bruns permet d'annoncer une très bonne nouvelle puisque la population se situe autour de 800 individus. Le suivi des populations de mammifères marins par acoustique passive, notamment sur Porquerolles, s'est déroulé à cinq reprises au cours de l'année. Cela a permis aux scientifiques qui ont mené ces opérations de voir ou d'entendre beaucoup de dauphins bleus et blancs ainsi que des cachalots qui ont été parfois très nombreux à l'écoute.

Pour certains des suivis qui ont été effectués, rien de particulier n'a été détecté ce qui signifie que la biodiversité se maintient, voire qu'elle se développe. En revanche, certains autres ont démontré des effondrements inquiétants comme par exemple le discoglosse sarde, voire des quasi-disparitions telles que la *Pinna nobilis* (grande nacre) qui est dévastée par le parasite *Haplosporidium*. **M. Martin** se permet d'anticiper sur le compte-rendu 2020 puisqu'il y a trois semaines, un membre du Conseil scientifique a plongé et a repéré trois jeunes nacres vivantes au nord de la Gabinière, d'environ 20, 25 cm. Il semble donc que l'hypothèse qui avait été émise par ce Conseil scientifique se confirme, à savoir que les quelques individus résistants pouvaient être à l'origine d'un lent repeuplement. Cela appelle évidemment à la poursuite des suivis, mais il s'agit plutôt d'une bonne nouvelle de constater qu'il y a des redémarrages.

#### **> Le projet MPA ADAPT**

Un séminaire de restitution du projet MPA ADAPT a eu lieu en mars 2019, et à sa suite le bilan des effets du changement climatique sur le territoire du Parc national en particulier sur son aire maritime. Grâce à ce projet, le Parc national est désormais doté de deux stations météo mobiles et d'une station fixe, qui évidemment apportent une multitude d'informations.

#### **> Les études et recherches**

Vingt études ont été finalisées et validées en 2019. 29 sont encore en cours de réalisation. Ce nombre reste dans la moyenne de ce qui est produit chaque année. Les budgets d'études et de recherches sont élevés ce qui traduit un grand dynamisme de cette activité et la recherche efficace de financements. Les quatre principaux financeurs pour la partie recherche ont été l'État, avec un montant d'environ 75 000€, l'Union Européenne avec 60 000€, la fondation de France avec 46 500€ et la fondation Total avec environ 20 000€. Par ailleurs, l'élargissement du périmètre du Parc national rend nécessaire la rédaction de thèses. Il s'agissait d'une activité qui avait décliné mais qui commence à repartir à la hausse. Ces thèses portent sur les enjeux du territoire du Parc national. **M. Martin** souhaite signaler particulièrement que le soutien financier déterminant de la fondation Prince Albert II de Monaco explique ce redémarrage. En effet, ce soutien permettra au Parc national de co-financer cinq thèses sur cinq ans pour un montant de 55 000€. En comparaison des sommes ci-dessus, les administrateurs peuvent constater qu'il ne s'agit pas d'une mince assistance. Ces ressources permettront de co-financer des thèses qui bénéficient d'une bourse régionale et qui ont besoin des 10 % restants que la Région n'alloue pas. A partir du moment où le Parc national affiche

qu'il accepte de co-financer une thèse qui aurait une bourse régionale, le demandeur a des grandes chances d'obtenir cette bourse car la Région est attentive au co-financement. **M. Martin** tient donc à remercier **M. Mondielli** et la fondation Prince Albert II de Monaco pour cette aide très précieuse.

**La présidente** précise pour les nouveaux administrateurs que **M. Philippe Mondielli** est administrateur et représente la fondation Prince Albert II de Monaco. C'est donc grâce à lui que le Parc national bénéficie de ces subventions. Elle l'en remercie.

**M. Martin** poursuit sur la présentation du rapport d'activités.

**> Quelques opérations de gestion en lien avec l'activité scientifique.**

Le séminaire qui a déjà été évoqué plusieurs fois sur les dix ans du programme de restauration de Bagaud s'est tenu à Hyères en novembre 2019. Les discussions ont été vraiment très riches, et permettent d'alimenter aujourd'hui l'élaboration du futur plan de gestion que le Conseil scientifique suivra attentivement. Par ailleurs, la démarche capacité de charge a donné lieu à un article dans le numéro 33 des *Scientific Reports*. Cette démarche est évoquée à chaque réunion du bureau du Conseil scientifique. Le Conseil scientifique essaye le plus possible de faire le lien entre les recherches et analyses scientifiques et la gestion.

**> Les orientations pour 2020.**

Un groupe de travail sur l'éthique scientifique a été mis en place avec une première réunion extrêmement riche et positive parce que le Conseil scientifique et le Parc national se rendent compte que de plus en plus de questions de gestion posent certes, des problèmes scientifiques, mais aussi des problèmes d'éthique scientifique. **M. Martin** cite en exemple le prélèvement en cœur. Est-ce qu'il est éthiquement acceptable de couper un bout (même infime) de la queue des phylloctyles pour réaliser une étude génétique ? Un bilan est à produire pour examiner le bénéfice retiré de cette étude scientifique versus l'atteinte qui est causée à cet espèce. La question s'est récemment posée lors d'une demande pour des biopsies sur des dauphins. Le Conseil scientifique s'est interrogé sur l'utilité de ce travail par rapport à l'atteinte à ces mammifères qui doivent trouver aussi dans le parc national une zone de quiétude. Ce sujet fera l'objet d'une présentation plus détaillée l'année prochaine.

Une autre orientation pour 2020 porte sur la poursuite des rencontres avec la Préfecture maritime sur les contre-minages afin d'évoquer les dernières difficultés apparues. Le problème des activités militaires qui vont au-delà de la sécurité liée au contre-minage se pose également. Certaines opérations posent question car menées dans un parc national. Il cite également en exemple des événements survenus récemment, tels que des hélicoptères qui survolent les falaises à basse altitude, ou bien des soldats sur des navires rapides qui traversent la passe de Bagaud, à 21h pour effectuer des manœuvres. Le dialogue doit donc se poursuivre et **M. Martin** insiste sur le fait que les échanges sont très positifs et enrichissants.

Parmi les autres orientations, il faut noter la révision du plan de gestion des réserves intégrales, la poursuite des suivis et des protocoles scientifiques ainsi que leur déclinaison, tels que ceux relatifs à la capacité de charge.

En conclusion, **M. Martin** souhaite dire que la qualité des études et des recherches qui sont conduites sur le territoire du parc national et leur diffusion par les *Scientific Reports* permet au Parc national d'être cité souvent sur le plan international, grâce aux nombreux articles et résumés en anglais. Ces facteurs garantissent la pérennité du Parc national et contribuent au rayonnement du territoire. **M. Martin** ajoute que le Conseil d'administration doit être assuré que le Conseil scientifique est à ses côtés pour contribuer à ce rayonnement à la fois régional, national et également international. Il remercie **la présidente** pour le temps qu'elle lui a accordé.

**La présidente** remercie **M. Martin** pour ce compte-rendu et répond que le Conseil d'administration est en effet très fier d'avoir le Conseil scientifique à ses côtés. Comme l'a mentionné **M. Martin**, la science et la recherche sont aussi le cœur de métier du Parc national. Le Conseil scientifique est présent pour le rappeler aux administrateurs et pour faire progresser les connaissances. Au nom de tous les administrateurs, **la présidente** demande à **M. Martin** de féliciter tous les membres du Conseil scientifique car cette activité leur prend du temps puisque ce sont des bénévoles. Cette implication est vraiment très apprécié du Conseil d'administration. Elle demande également à **M. Martin** de remercier tous ceux qui ont participé aux *Scientific Reports* et en particulier Charles-François

Boudouresque. Elle renouvelle ses remerciements et ses félicitations et demande si les administrateurs souhaitent poser des questions. Elle donne la parole à **M. Molinero**.

**M. Molinero** informe qu'il y a actuellement un problème sur toute la façade méditerranéenne concernant l'oursin. Il souhaiterait savoir s'il est possible d'accéder à l'étude qui a été produite ou du moins aux travaux réalisés sur ce sujet afin de pouvoir disposer de quelques chiffres. Il va avoir une réunion dans une quinzaine de jours où ce sujet sera abordé. Il dispose des chiffres du Parc marin de la Côte Bleue, de sites en Occitanie et il souhaiterait donc pouvoir connaître les statistiques pour le Parc national.

**M. Martin** répond qu'il transmettra sa demande et pense qu'il sera possible de lui procurer ces informations. Il tient toutefois à préciser qu'il ne s'agit pas d'une étude mais de chiffres.

**M. Molinero** l'a bien compris et précise qu'un état des lieux demeure très important pour le Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins afin qu'il puisse prendre des décisions en conséquence.

**La présidente** propose aux administrateurs de valider ce rapport, s'ils en sont d'accord. Elle renouvelle ses remerciements à transmettre auprès des équipes de **M. Martin** et de **Mme Lochon-Menseau** également.

**M. Martin** souligne que le travail n'est pas effectué uniquement par les membres du Conseil scientifique. Il insiste sur le fait qu'une partie est produite par les agents du Parc national, notamment ceux du service Connaissance pour la gestion de la biodiversité. Leur travail est remarquable et c'est à eux également qu'il faut adresser des félicitations.

► **La délibération n°10/2020 est adoptée à l'unanimité.**

## **V. Contrat métropolitain de la Rade de Toulon 2020-2021**

**La présidente** indique que c'est **Mme Magali Roux** de TPM qui va présenter le contrat métropolitain de la Rade de Toulon. Il a été présenté en commission TPM il y a une quinzaine de jours. Afin de mieux connaître les interlocuteurs et les partenaires de la métropole, elle demande dans un premier temps à **Mme Roux** de bien vouloir se présenter aux administrateurs.

**Mme Roux** salue les administrateurs et indique qu'elle travaille à la métropole Toulon Provence Méditerranée au sein de la direction Développement durable et valorisation du territoire en tant que responsable du service Programmes territoriaux contractualisés. Ce service a été mis en place depuis la création de la métropole et pilote la mise en œuvre des démarches contractuelles qui sont portées par la métropole. Cela concerne les contrats de baie dont l'animation est portée par TPM. Il s'agit de démarches contractuelles qui sont mises en place pour travailler sur l'amélioration de la qualité des eaux et des milieux aquatiques. Cela correspond également à l'opération Grands Sites Presqu'île de Giens et Salins d'Hyères dont l'animation de cette démarche a été transférée à la métropole depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018. C'est M. Bellon qui travaille sur ce projet-là.

**Mme Roux** va présenter aujourd'hui le contrat métropolitain de la Rade de Toulon. La métropole TPM est investie depuis plusieurs années dans l'animation de démarches contractuelles en faveur de l'amélioration de la qualité des eaux et des milieux aquatiques sur son territoire. Ces démarches que l'on appelle contrat de baie, correspondent sur le territoire de la métropole, au contrat de baie de la Rade de Toulon et le contrat de baie des îles d'Or, sur le secteur voisin de la Rade d'Hyères. Ces démarches opérationnelles permettent d'aboutir à la mise en œuvre d'un programme d'actions, en général sur une durée de cinq ans voire moins. Elles sont adaptables et se construisent en concertation avec l'ensemble des acteurs du territoire dont le Parc national de Port-Cros, ce qui permet de lister des opérations à mettre en œuvre sur cette durée-là pour travailler sur la qualité des eaux et des milieux aquatiques. L'objectif final est bien d'améliorer cette qualité des eaux en aval, sur

la partie littorale et marine. Pour pouvoir agir sur cette qualité des eaux en aval, il faut se donner les moyens de pouvoir agir sur les sources de pollution qui proviennent de l'amont. C'est tout l'intérêt de ce type de démarche qui permettent de travailler à la fois sur la terre et sur la mer.

Concernant le territoire de la Rade de Toulon et de son bassin versant, un premier contrat de baie a été mis en œuvre entre 2002 et 2009. Un second contrat a été signé pour la période 2013 et 2018, et s'est achevé au 31 décembre 2018. L'année 2019 a été consacrée à l'élaboration d'un nouveau contrat qui a été dénommé contrat métropolitain de la Rade de Toulon qui court sur deux ans (2020-2021). La métropole a coordonné l'élaboration de ce nouveau contrat en travaillant avec l'ensemble des acteurs du territoire ce qui a permis d'aboutir à la proposition d'un programme d'actions opérationnelles qui regroupent aujourd'hui 91 opérations à mettre en place sur deux ans. Ce programme est déjà en cours, avec 9 porteurs de projets qui y ont inscrits des opérations.

Parmi les 9 maîtres d'ouvrage, on compte évidemment la métropole TPM qui aujourd'hui est compétente dans de nombreux domaines en lien avec les objectifs de cette démarche, tels que l'eau potable, l'assainissement, les eaux pluviales, etc. Il y a également d'autres maîtres d'ouvrage comme la Marine nationale, le Syndicat de gestion de l'Eygoutier, l'IFREMER, l'Université de Toulon, des associations comme le Naturoscope ou le CIETM, mais également le Parc national de Port-Cros. Au titre de ce contrat, le Parc national a proposé d'inscrire une action dans le programme d'actions globales avec un objectif de communication et de sensibilisation. En effet, son implication en matière d'animation du réseau de gestionnaires de sentiers sous-marins qu'il effectue depuis plusieurs années est valorisée dans ce contrat.

L'objectif de la délibération qui est présentée aux administrateurs est de pouvoir autoriser **le directeur** à valider la globalité de ce contrat. **Mme Roux** conclut en précisant que le périmètre du contrat métropolitain s'étend depuis Six Fours à l'ouest au niveau du petit Gaou jusqu'à la pointe Escampobariou sur la commune de Hyères à l'est.

**La présidente** remercie **Mme Roux** et demande aux administrateurs s'ils ont des questions. Elle met ensuite au vote la délibération.

► **La délibération n°13/2020 est adoptée à l'unanimité.**

## **DOSSIERS EXAMINES PREALABLEMENT EN BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 11 SEPTEMBRE 2020**

**La présidente** informe que ces dossiers ont tous été votés favorablement en bureau. Elle donne la parole au **secrétaire général**.

### **A. Forfait mobilités durables.**

**Le secrétaire général** précise qu'il s'agit de mettre en œuvre les dispositions du décret du 9 mai 2020 relatif au versement du forfait mobilités durables, qui favorise les modes alternatifs de transport entre le domicile et le lieu de travail. Ce forfait concerne les agents de la fonction publique, ils doivent utiliser au moins 100 jours par an le vélo ou le covoiturage afin de percevoir un forfait de 200 euros. Le décret indique que l'avis du Conseil d'administration doit être requis pour mettre en œuvre ces dispositions, c'est la raison pour laquelle cette délibération est présentée aujourd'hui.

**La présidente** ajoute que **Mme Aboucaya** avait informé en bureau que cela concernait que peu d'agents au sein de l'établissement et proposait par un trait d'humour de donner également une prime aux agents qui venaient à pied. **La présidente** pense que l'idée n'est pas mauvaise mais la décision n'est pas du ressort de l'établissement.

**Mme Aboucaya** répond qu'elle était néanmoins totalement en faveur de cette délibération.

► **La délibération n°11/2020 est approuvée à l'unanimité.**

## **B. Situation des AOT des terrasses de restaurants à Port-Cros.**

**La présidente** passe la parole au **directeur**.

**Le directeur** indique que ce dossier a fait l'objet d'une discussion intéressante en bureau du Conseil d'administration. Compte tenu de la crise liée à la Covid-19, le Parc national a accordé aux commerçants de Port-Cros, la gratuité des occupations du domaine public portuaire appartenant à l'établissement. Le Parc national a assuré cette gratuité pendant la période courant du 15 avril au 30 juin, sachant que pendant cette période, l'activité économique n'avait pas fonctionné ou avait été extrêmement ralentie. L'établissement avait prévu d'effectuer un prorata de saison applicable du 1<sup>er</sup> juillet à la fin de la saison. Les commerçants en question ont donc sollicité l'application de la gratuité sur la totalité de la saison et non pas uniquement sur la période de fermeture des restaurants. Le bureau a estimé qu'étant donné que la saison avait été très active, il était normal de faire payer lorsqu'il y avait une activité économique avérée sur ces terrains, et donc de ne pas procéder à l'apurement des titres de perception qui avaient déjà été émis. Il précise qu'il est de la compétence du Conseil d'administration d'annuler les titres de perception lorsqu'ils sont émis.

**La présidente** remercie **le directeur** et demande s'il y a des avis ou réflexions sur cette délibération. Elle donne la parole à **M. Molinero**.

**M. Molinero** informe que cette saison estivale a été discutée dans les conseils portuaires dont il fait partie. La saison a été plus que satisfaisante dans bon nombre d'endroits. Dans la plupart des conseils portuaires, le chiffre sur la consommation de carburant des bateaux de plaisance a été mentionné régulièrement. Cette année, elle a augmenté de 20 à 25 % dans la plupart des stations. Quant à certains restaurateurs, ils reconnaissent ne pas avoir connu de saisons telle que celle de 2020 depuis 15 ou 20 ans. Pour ce qui est des pêcheurs, la période de confinement a entraîné une absence de plaisanciers en mer ce qui a été très favorable tant pour les pêcheurs que pour la biodiversité parce qu'il a été constaté le retour au bord de certaines espèces. En revanche, après cette période, il y a eu énormément de monde ce qui n'a pas facilité le travail des pêcheurs. Cela étant, tant au niveau de la ressource que de la vente, la saison a été plus satisfaisante que par rapport aux autres années.

**La présidente** plaisante en disant que **M. Molinero** conseille un confinement de deux mois chaque année.

**M. Molinero** répond en riant qu'il n'y est pas opposé tant que les pêcheurs professionnels peuvent exercer.

**La présidente** remercie **M. Molinero** pour ce témoignage.

► **La délibération n°12/2020 est approuvée à l'unanimité.**

**La présidente** précise que deux autres délibérations, qui relèvent de la compétence du bureau n'ont pas pu être examinées lors de la réunion. Il s'agit simplement de formalités administratives. Elle donne la parole au **directeur**.

## **C. Aide financière de la DRAC.**

**Le directeur** informe que la DRAC demande une décision de l'instance délibérative du Parc national pour pouvoir procéder à la subvention de travaux sur le fort du Pradeau. Elle s'élève à deux fois 200 000€.

**La présidente** indique que le Conseil d'administration ne va pas la refuser si tout le monde en est

d'accord.

► **La délibération n°14/2020 est approuvée à l'unanimité.**

#### **D. Signature de marchés de plus de 500 000€.**

**Le directeur** précise que le Conseil d'administration a donné délégation au **directeur** du Parc national pour signer des marchés à concurrence de moins de 500 000€. Or, l'établissement engage maintenant le marché de travaux correspondant à l'aménagement du fort du Pradeau. Le montant de ces marchés est donc important, le montant total des travaux s'élèvera à environ 2 000 000€. Parmi les premiers marchés à lancer, un à 1 173 000€ TTC qui dépasse donc largement le plafond des 500 000€. Le Parc national attend une délibération du Conseil d'administration pour pouvoir engager et mettre en œuvre ce marché public.

**La présidente** demande s'il y a des remarques sur cette délibération.

► En l'absence de remarques, **la délibération n°15/2020 est approuvée à l'unanimité.**

#### **III. Dossiers d'actualité du Parc national de Port-Cros pour information :**

**La présidente** indique aux prochains intervenants, d'être concis dans leur présentation mais sans bâcler l'essentiel, afin de pouvoir terminer la réunion à 17h.

#### **2. Organisation des hébergements de passage.**

**Le directeur** informe que l'établissement a procédé à une réorganisation des différents services pour optimiser le travail des agents du Parc national. A Porquerolles, ces logements de passage sont destinés aux scientifiques, aux agents du Parc national lorsqu'ils passent une nuit sur l'île, à l'action sociale de l'établissement. Le Parc national effectuait une prise en charge au port, assurait le transport avec les véhicules de l'établissement, gérait la fourniture des draps etc. Le nouveau règlement de l'hébergement est modifié de façon à réaffecter la personne qui réalisait ces missions à d'autres tâches en particulier davantage tournées vers l'accueil à la maison du parc de Porquerolles. **Le directeur** estime qu'il était utile d'évoquer ce point car les administrateurs peuvent être amenés à utiliser ces logements, et n'auront pas les mêmes services que ce qui était effectué auparavant.

#### **3. Modification des règlements intérieurs des instances (CESC, bureau de CA).**

**Le directeur** informe que le prochain Conseil économique social et culturel se déroulera le 8 octobre. Comme il a été dit précédemment **M. Bernardi** est maintenant élu à Hyères et laissera donc sa place de président du Conseil économique social et culturel lors de cette réunion qui permettra d'élire un nouveau président. **Le directeur** indique que le fonctionnement du CESC a été assez compliqué en raison de la crise liée à la Covid-19 mais également parce qu'il avait été décidé de plutôt fonctionner par groupes thématiques. Treize groupes thématiques avaient été identifiés, ce qui est un nombre beaucoup trop important et que l'établissement n'a pas eu les moyens d'animer. Ces groupes thématiques ne se sont pas beaucoup réunis, sachant que parmi ces groupes, certains étaient quasiment orphelins avec seulement une ou deux personnes inscrites.

L'idée est de simplifier le nombre de groupes, de les transformer en commissions thématiques. Cette proposition va demander une révision du règlement intérieur du CESC qui sera délibéré au prochain Conseil d'administration. Quatre commissions thématiques sont prévues :

- une commission tourisme durable, éducation à l'environnement, culture ;

- une commission développement durable du territoire ;
- une commission espaces naturels, agriculture et forêts ;
- une commission usages en mer et milieux marins.

Par ailleurs, le nombre de membres s'élève à 64, ce qui paraît trop élevé au **directeur** et dont il devra en discuter avec le futur président. En effet, l'établissement réunissait les titulaires et les suppléants ce qui avait pour conséquence de convoquer environ 120 personnes ce qui rendait l'efficacité des réunions beaucoup trop complexes. L'idée est de plutôt réunir ces commissions plus régulièrement et organiser un CESC annuel en réunion plénière pour faire le bilan.

Un autre élément à prendre en compte est le fait que le CESC actuel a été composé sur la base de la nécessité de rédiger la charte de territoire et donc de la construire. Il y a eu de nombreuses auditions avec le territoire pour définir quel projet allait pouvoir être mis en œuvre par le Parc national. On a rapporté au **directeur** puisqu'il n'était pas encore là que dans un premier temps, 1 200 projets environ avaient été identifiés. Ce nombre avait été réduit à 240 projets dans le cadre de la charte, ce qui est encore important par rapport aux capacités de l'équipe à les porter dans toutes les directions. Le constat qui peut être fait aujourd'hui est que le CESC est extrêmement impatient sur la mise en œuvre des différentes opérations qu'il a lui-même proposé.

**Le directeur** souhaiterait proposer au futur président de réunir un CESC surtout avec des partenaires du Parc national qui sont des co-constructeurs, et avec lesquels l'établissement a déjà des perspectives de conventions, de partenariats, de montage de projets afin de créer une nouvelle dynamique d'application de la charte. Ce qu'il manque au Parc national est par exemple la remontée de l'information des territoires. Quelles actions correspondant aux valeurs de la charte sont réalisées sur ces territoires ? La charte est un document de programmation et de projets. Les projets correspondent à certaines valeurs partagées avec le Parc national. Par exemple, la commune de La Croix Valmer, la commune de La Garde, l'association des Amoureux de Porquerolles, ou encore le comité des pêches peuvent construire des actions de partenariats avec le Parc national mais aussi construire leurs propres actions qui correspondent à ces valeurs de la charte. Il est extrêmement important pour l'établissement de pouvoir recenser toutes ces actions pour montrer que la charte est à fois un engagement avec le Parc national, mais aussi une dynamique de territoire qui s'est mise en place avec un partage de valeurs communes.

Cette réforme du CESC va dans ce sens et a été rediscutée avec **M. Bernardi** et devra l'être avec le futur président de façon à faire jouer à la fois au CESC un rôle de remontée d'informations du territoire et un rôle d'ambassadeur du Parc national auprès du territoire et d'exemplarité dans la co-construction des projets. En d'autres termes, **le directeur** précise que le Parc national n'a pas besoin d'un CESC qui pendant deux heures énumère la liste des actions de la charte en disant «qu'il n'y a qu'à faire ci ou cela ». L'établissement a besoin de membres qui proposent des moyens et des modalités de mises en œuvre, qui informent des appels à projets auxquels ils ont répondu, ou ceux auxquels ils aimeraient répondre avec le Parc national, etc. La logique est bien de construire un projet de territoire.

**La présidente** passe la parole à **M. Bernardi**.

**M. Bernardi** confirme que les groupes thématiques étaient trop nombreux et qu'il y avaient souvent les mêmes personnes dans les différents groupes, alors que d'autres n'intéressaient pas beaucoup de membres. Par ailleurs, il qualifierait cette année 2020 d'une année de tous les extrêmes, c'est-à-dire que pendant trois mois, l'activité humaine a été apaisée voire inexistante sur les îles mais qu'en juillet/août elle a été significativement en hausse. Cette situation est riche en enseignements, et permettra de tirer profit de tout ce que chacun a pu vivre sur l'ensemble du Parc national de Port-Cros. **M. Bernardi** termine son mandat au 8 octobre puisqu'il a été élu conseiller municipal à Hyères. Il tient à dire qu'il a apprécié son mandat même s'il a été court et le fait de travailler avec l'ensemble des membres du CESC, **la présidente**, **le directeur** et toute son équipe.

**La présidente** remercie les membres du CESC et **M. Bernardi** en tant que président. Il va désormais vaquer à d'autres missions puisqu'il est aussi conseiller métropolitain, ce qui est très intéressant. Ce nouveau CESC est peut-être l'occasion d'amener plus de dynamisme et des actions concrètes.

**M. Bernardi** rajoute qu'il est très appréciable que le CESC puisse évoluer en fonction des nouveaux besoins. Comme l'a dit clairement **le directeur**, le CESC était initialement créé pour la construction d'une charte. Ce mode de fonctionnement ne pouvait donc pas continuer dans les phases de mises en application. Le CESC doit être un soutien pour le Parc national et l'ensemble du Conseil d'administration. Il est donc important de faire évoluer les règlements pour s'adapter au besoin réel du CESC.

**La présidente** ajoute que c'est ce que **M. Bernardi** aurait fait s'il avait continué son mandat.

#### **4. Bilan de saison 2020.**

**La présidente** donne la parole **au directeur adjoint**.

**Le directeur adjoint** souligne que ce bilan a finalement été déjà largement abordé dans cette réunion. La fréquentation a été intense avec un démarrage très précoce, puisque dès le premier weekend du déconfinement, le Parc national a été submergé par la plaisance en particulier. L'arrivée de populations non habituelles a été constatée, des personnes qui ne savaient pas réellement ce qu'elles faisaient dans un Parc national et à qui les agents n'ont pas pu vraisemblablement transmettre de nombreuses informations. A terre comme en mer, de nombreuses incivilités ont été relevées. En revanche, ce qui a été remarqué et qui a aidé, c'est la nouvelle signalétique pour la lutte contre l'incendie. Ces panneaux rouges qui dérogent à la charte habituelle du Parc national reprennent néanmoins le langage habituel de la lutte contre l'incendie. La fréquentation en mer est en hausse à Porquerolles. Le taux d'occupation de la ZMEL de Port Cros a été de pratiquement 100 % au mois d'août. Il rappelle que les chiffres impressionnants qu'il a présenté précédemment étaient ceux de 2019. Cette été (l'année 2020 n'est pas terminée), les rappels à l'ordre, les PV... ont doublé, voire triplé.

**Mme Cananzi** indique qu'elle et les commerçants de Porquerolles se sont réunis hier et il y a un consensus pour reconnaître qu'il y a eu beaucoup trop de monde. Ils sont certes commerçants dans l'âme mais à un moment donné, il faut être raisonnable, il faut arriver à savoir prendre les bonnes décisions. S'il est vrai que ce phénomène a été accentué par la période post-Covid, la problématique existe depuis plusieurs années. On observe sur une courte période, en l'occurrence en 2020, une forte fréquentation sur deux mois pleins. Les années antérieures, ce schéma ne concernait qu'un mois ou un mois de demi, néanmoins cette situation donne une mauvaise image, de mauvaises habitudes et détériore le site de manière accentuée. Or, chacun est présent ici pour préserver et vivre sur ce territoire. Les commerçants sont les premiers à alerter sur la nécessaire réaction à avoir avant que ne se produise une catastrophe ou un incident. Par ailleurs, elle remercie le Parc national pour les panneaux rouges, cette signalétique va en effet dans le bon sens en termes de visuel et est efficace.

#### **5. Mise en service de l'unité territoriale des îles d'Or**

**La présidente** donne la parole **au directeur adjoint**.

**Le directeur adjoint** indique que la mise en service de l'unité territoriale des îles d'Or termine en quelque sorte la réorganisation entamée depuis quelques années au Parc national, pour une mutualisation et un recentrement des inspecteurs de l'environnement sur leurs tâches de terrain. L'idée est de pouvoir bénéficier de rondes mutualisées, d'utiliser les compétences rares des cordistes, d'un référent police, des plongeurs etc. Cette réorganisation permettra contrairement à la situation d'il y a quelques années, de ne plus avoir deux îles très séparées en fonctionnement. Cette nouvelle organisation est appréciable pour les agents car cela permettra au-delà du partage de moyens, de créer du lien entre les îles, et de recréer du lien entre les secteurs et le siège. Cela signifie que les tâches effectuées par certains chefs de secteurs seront désormais opérées par les chefs de service et leurs équipes du siège. La gestion domaniale relève désormais du service

Territoires durables piloté par Laurence Bonnamy et l'accueil dans les maisons de parc est rattaché en tant que pôle accueil du service ACTE en liaison avec **le secrétaire général** et piloté par Christine Graillet. La gestion portuaire quant à elle est rattachée à la direction qui est chargée du conseil portuaire de Port-Cros. Celui de Porquerolles relève de la compétence de la mairie d'Hyères. Ce recentrement des inspecteurs, permettra l'apparition pour les îliens de nouveaux acteurs moins connus tels que des chefs de projet qui, eux, possèdent la technicité et les spécialisations nécessaires à la gestion de dossiers toujours plus pointus.

**La présidente** demande au **directeur adjoint** si cela a un impact dans l'organigramme.

**Le directeur adjoint** répond que le seul changement repose sur la responsabilité partagée entre les deux chefs de secteurs qui deviennent chacun co-responsables de l'unité territoriale. La direction espère que cela permettra à chacun de pouvoir s'intéresser à l'île de l'autre, ce qui n'était pas le cas auparavant. Par ailleurs, cela permettra au chef de secteur de prendre réellement des congés car être chef de secteur aujourd'hui signifie un travail à 100 % de son temps de présence sur l'île. En effet, ils sont souvent face à leurs interlocuteurs habituels qui ne savent pas s'ils sont en congés ou pas. Il est important que les chefs de secteurs puissent profiter de ces temps de pause et arriver à ne plus penser à leurs tâches.

**La présidente** demande quand la nouvelle unité sera mise en place.

**Le directeur adjoint** répond qu'elle est en cours. Cet été a permis d'effectuer un test qui n'a pas été concluant puisque les îles ont été tellement assaillies que chacun a dû rester sur son île. En revanche, au moment même de cette réunion, des missions Caulerpe sont en cours et sont communes. Cet exemple est très intéressant car cela signifie qu'indifféremment les agents plongeurs de Port-Cros et Porquerolles collaborent avec des plongeurs d'autres structures qui aident le Parc national dans cet arrachage de Caulerpe. Il cite également en exemple des opérations de comptage de puffins qui pourront être effectuées à Port-Cros par des cordistes de Porquerolles et vice-versa. Cette réorganisation doit permettre également de travailler avec la saisonnalité et d'assurer une présence plus renforcée à certains moments, c'est-à-dire davantage d'agents en été et peut-être un peu moins sur le terrain en hiver. Il y a très certainement des week-end hivernaux qui ne nécessitent pas de disposer de quatre agents sur le secteur.

**La présidente** s'assure que cette nouvelle organisation a été discutée en concertation avec les agents.

**Le directeur adjoint** répond par l'affirmative et souligne que cette réorganisation passera en Comité Technique très prochainement. La direction a travaillé directement sur le rapport de présentation au CT avec les chefs de secteur et est donc en attente de cette instance pour recevoir, sinon la bénédiction, du moins les conseils avisés du CT.

**La présidente** remercie **le directeur adjoint**.

## **6. Bilan de la mise en service de la ZMEL**

**La présidente** propose aux administrateurs de visionner le court reportage de deux minutes de France 2 concernant la ZMEL.

**Le directeur** ajoute que ce reportage a été diffusé mi-août sur France 2 sur la mise en service de la zone de mouillage et d'équipements légers pour laquelle il va faire un bilan de saison 2020.

[\[Reportage France 2 – ZMEL\]](#)



**La présidente** souligne qu'il est agréable de visionner des reportages sympathiques comme celui-ci.

**Le directeur** indique que les administrateurs disposent chacun sur leur table d'un petit livre bleu du Parc national qui concerne le programme sur l'éco-navigation. L'établissement a simultanément aménagé cette ZMEL et lancé un programme sur l'éco-navigation sur le territoire de l'aire marine protégée du Parc national, donc à la fois l'AMA et les cœurs de parc. Ce document est à la fois à destination des loueurs de bateaux, et des capitaineries car il est distribué aux plaisanciers quand ils viennent s'acquitter de leurs redevances. Ce livret comporte une dizaine de pages sur les sujets tels que la protection de l'Herbier de Posidonie, l'identification des poissons, les règles de pêche, les zonages maritimes sur les cœurs de parc à Port-Cros et à Porquerolles, le sanctuaire Pelagos etc. Le Parc national est actuellement en train de le compléter puisque la réédition est en cours avec une fiche supplémentaire pour l'identification des oiseaux marins. L'objectif est d'abord de parfaire ce document à l'échelle du territoire du parc national de Port-Cros, et ensuite de relayer ce livret pour qu'il devienne un guide sur l'éco-navigation sur les aires marines protégées de Méditerranée. Cette nouvelle orientation devra être discutée avec MedPAN d'une part, et l'OFB sur la délégation de façade de Marseille d'autre part.

Pour ce qui est de la ZMEL de Port-Cros, le chantier s'est poursuivi pendant la période de confinement ce qui a été remarquablement bien conduit par l'entreprise. Le système de réservation a été mis en service le 1<sup>er</sup> juillet. Un calage des systèmes informatiques a été opéré entre le 1<sup>er</sup> juillet et le 15 juillet. La ZMEL a donc été pleinement opérationnelle depuis le 15 juillet jusqu'à aujourd'hui. Une quinzaine de journées de saturation complète de l'occupation des 68 bouées a été constatée, ce qui a conduit les agents du Parc à aller au-devant des bateaux qui continuaient à mouiller sur ancre.

Grâce à la sécurisation de l'amarrage des bateaux, le Parc national constate aussi un phénomène d'écrêtement et de régulation de la fréquentation :

Quelques ajustements demeurent cependant nécessaires. Par exemple, les logiciels sont indépendants entre le port et la ZMEL. En effet, une personne qui réserve une bouée ZMEL et qui finalement souhaite mouiller sur une bouée au port, ne peut pas faire l'échange. Globalement, **le directeur** souligne que la ZMEL a rempli son objectif d'interdiction de mouillage et répondu à une attente des plaisanciers au niveau de l'activité commerciale de Port-Cros. Les commerçants n'ont pas émis de plaintes ce qui signifie que la situation a été acceptée malgré des demandes antérieures de doubler le nombre de bouées par rapport à ce qui a été réellement aménagé.

Un programme d'animation accompagnant la mise en service a été instauré. Des personnes ont circulé le matin avant 9h et le soir après 18h pour informer les plaisanciers ou les aider à faire leur réservation en ligne. Le coût total de l'opération s'élève à 600 000€ (campagne de communication incluse). En ce qui concerne les retours sur investissement, après un mois et demi de fonctionnement « à plein régime » cet été, le montant des recettes s'élève à 70 000€ de recettes au 31 août. Le Parc national estime donc qu'en année normale d'usage, les recettes pourraient se chiffrer à hauteur de 130 à 150 000€.

**Le directeur** ajoute que dans le cas où l'établissement serait conduit à réduire de nouveau ses effectifs, cela pourrait remettre en question le développement des ZMEL à Porquerolles. Il est probable que le manque de moyens interdira au Parc national de procéder à de nouveaux aménagements, ce qui par voie de conséquence restreindra les recettes qu'ils génèrent. **Le directeur** alerte sur le fait que l'établissement risque alors de rentrer dans une spirale de difficultés financières.

**Le directeur** conclut en disant que le travail a été réalisé par les équipes du Parc national mais un

important travail d'accompagnement a été effectué tout au long de l'instruction des procédures par la Direction de la mer et du littoral. Il remercie les services concernés pour leur implication ainsi que la DML et la Préfecture maritime. Ces collaborations ont été excellentes. Il rappelle que le nombre de bouées a été largement débattu. La DREAL en souhaitait 40. Les commerçants, 120. Un compromis a été trouvé pour installer finalement 68 bouées.

**M. Bruno** demande s'il y a une limite concernant la dimension des bateaux.

**Le directeur** répond que 63 bouées sont destinées à des unités de moins de 15 mètres, et 5 bouées à des unités de 15 à 30 mètres puisque les eaux du Parc national sont limitées à 30 mètres. Ces 5 bouées s'avèrent probablement insuffisantes, donc le Parc national sera vraisemblablement amené à réduire le nombre de bouées de moins de 15 mètres et à légèrement augmenter le nombre de bouées pour les plus de 15 mètres. Il est vrai que l'on constate une flotte de plaisance avec des navires de plus en plus grands. Cette année, le Parc national n'a probablement pas répondu à la demande des grosses unités.

**La présidente** demande à **M. Bruno** s'il a reçu des remarques de plaisanciers déçus qui étaient allés à Port-Cros.

**M. Bruno** répond par la négative et estime ce sujet intéressant. Il semble toutefois interrogatif sur le fait que les gens acceptent de payer pour réserver une bouée.

**Le directeur** répond qu'il y a une acceptation globale de la ZMEL. L'aménagement fait toutefois l'objet d'un recours contentieux administratif contre l'arrêté inter-préfectoral, signé par le Préfet du Var et le Préfet maritime. Ce recours est présenté par une association dont le siège est à Paris. Les deux préfectures, en collaboration avec le Parc national, sont actuellement en train de préparer les mémoires en défense sur lesquels, ils se sentent sereins. Ces trois acteurs ont en effet respecté scrupuleusement la procédure.

**M. Lefebvre** tient à revenir sur les impacts possibles de l'effectif du Parc national sur la ZMEL. Bien que ce choix n'a pas été considéré jusqu'à présent, il est tout à fait possible que le titulaire de la ZMEL, c'est-à-dire le Parc national, sous-traite à un prestataire sa gestion. Cela permettrait de ne pas mobiliser des agents de l'établissement. Cette décision doit néanmoins répondre aux règles de la commande publique et nécessitera certainement de revoir le modèle qui a été choisi, notamment la gratuité en journée. Cela étant, l'opportunité est complètement ouverte et pourrait répondre aux préoccupations concernant la ZMEL de Bagaud, mais aussi les futures ZMEL de Porquerolles.

**Le directeur** répond que cette décision priverait l'établissement de recettes.

**La présidente** souligne qu'il faut de toute façon deux emplois pour mobiliser des recettes. Etant donné qu'ils risquent d'être supprimés, cette possibilité est une piste de réflexion à engager.

**M. Lefebvre** précise que le CG3P (Code général de la propriété des personnes publiques) ouvre cette piste qui nécessite l'accord du Préfet.

**Le directeur** répond que l'établissement y réfléchit déjà mais que c'est loin d'être la meilleure solution, du moins pour un Parc national. En effet, l'établissement souhaite marquer sa volonté d'établir des règles très strictes d'occupation de cette zone car il faut avoir en tête non pas uniquement la problématique du mouillage, mais également la problématique de gestion des eaux noires, des déchets et d'une multitude de phénomènes induits par la plaisance qu'il est indispensable de traiter en éco-navigation, d'où l'intérêt effectif de la plaquette mentionnée précédemment.

**M. Lefebvre** insiste sur le fait que le contrat de sous-traitance peut englober tous ces paramètres.

**Le directeur** l'entend mais cela entraînera en aval un travail de surveillance.

**La présidente** souligne que si la ZMEL devait fermer, le mouillage serait de toute façon interdit. Le Parc national ne reviendrait pas en arrière pour la Posidonie. Elle est consciente qu'il s'agit d'une piste violente.

**Le directeur** revient sur le contentieux administratif qu'il a évoqué précédemment. Un des points qui a fait l'objet de critiques est que l'établissement aurait étendu une zone portuaire. Il rappelle que les administrateurs ont voté les tarifs qui sont exponentiels : les deux premières nuits se chiffrent à un tarif normal ; la troisième nuit le montant double ; la quatrième nuit la facture est multipliée par quatre ; la cinquième nuit, par huit. Ce système incite donc fortement les bateaux à se déplacer. Si les ZMEL se démocratisent sur le territoire du parc national et du littoral varois en général, elles permettront de générer un mouvement des bateaux et d'éviter que des bateaux « ventouses » s'installent.

**La présidente** estime que le Parc national pourrait interdire les « Airbnb » à la semaine plutôt que de tripler le prix. Elle suggère une interdiction rapportée à trois jours.

**Le directeur** répond qu'actuellement il est interdit de mouiller sur une bouée au-delà de cinq jours. A Porquerolles, la question va se poser très vite puisqu'il y a eu cet été des records d'affluence avec des nuits comptabilisant 500 bateaux ancrés au nord de Porquerolles face aux plages. Cela signifie que la fréquentation en journée peut être multipliée par quatre.

**La présidente** passe la parole à **M. Creusefond**.

**M. Creusefond** souhaite connaître l'estimation du coût de la maintenance, car les bouées doivent être retirées et réinstallées à chaque saison.

**Le directeur** répond que le prix annuel de maintenance des 68 bouées oscille entre 25 et 30 000€. Il faut ajouter à cela le remplacement du matériel par exemple, ce qui peut engendrer des frais de maintenance s'élevant entre 40 et 50 000€ par an.

**La présidente** précise qu'il ne faut pas oublier le personnel.

**Le directeur** répond que ce montant ne concerne que la maintenance.

**M. Creusefond** souligne que sa question ne portait effectivement que sur l'entretien des bouées.

## 7. Situation de l'établissement pendant la crise sanitaire liée à la Covid-19

**La présidente** propose de ne pas développer ce sujet car elle pense que le Parc national a beaucoup communiqué sur ce point à travers des articles de presse par exemple.

**La présidente** remercie les administrateurs pour leur présence aujourd'hui. Elle demande à la commune de La Croix Valmer et de Ramatuelle de ne pas se vexer sur le fait qu'il manque plusieurs administrateurs ou qu'ils partent avant la fin de la réunion car le trajet peut être long pour certains. Elle précise que le prochain Conseil d'administration devrait à priori se tenir fin novembre au Pradet mais cela reste à confirmer. **La présidente** clôt la séance à 17h20.

La présidente,



Isabelle MONFORT

Le secrétaire,



Marc DUNCOMBE